Ontario

MINISTÈRE DES FINANCES

Comptes publics de l'ONTARIO

2007-2008

RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Ontario

MINISTÈRE DES FINANCES

Comptes publics de l'ONTARIO

2007-2008

RAPPORT ANNUEL
ET ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS

L'honorable
David C. Onley
Lieutenant-gouverneur de l'Ontario

Plaise à votre Honneur,

Le soussigné a l'honneur de présenter les Comptes publics de la province de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 conformément aux exigences de la *Loi sur le ministère du Trésor et de l'Économie.*

Respectueusement soumis,

L'honorable Dwight Duncan
Ministre des Finances
Toronto, août 2008

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos iii

Introduction 1

Présentation des comptes publics 3

Rapport annuel 3

Volumes complémentaires 4

Énoncé de responsabilité 5

ÉTUDE ET ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS

Faits saillants 9

Analyse des résultats de 2007-2008 12

Gestion financière 12

Revenus 14

Investissements 16

Incidences sur la situation financière 18

Résultats de nos investissements 20

Emplois et prospérité 20

Réussite des élèves 21

Améliorer les soins de santé 22

Gestion améliorée 23

Estimations provisoires du budget de 2008 26

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Rapport du vérificateur 29

État consolidé des résultats 31

État consolidé de la situation financière 32

État consolidé de l'évolution de la dette nette 33

État consolidé de l'évolution du déficit accumulé 34

État consolidé des flux de trésorerie 35

Notes complémentaires aux états financiers consolidés 36

Annexes aux états financiers consolidés 59

Glossaire 76

Sources de renseignements supplémentaires 82

AVANT-PROPOS

J'ai le plaisir de vous présenter les Comptes publics de l'Ontario pour l'exercice 2007-2008. L'excédent enregistré à la fin de l'exercice financier, soit le 31 mars 2008, s'élevait à 1,7 milliard de dollars avant la prise en compte de la nouvelle *Loi de 2008 permettant d'investir dans l'Ontario*. Aux termes de cette loi, des paiements supplémentaires totalisant 1,1 milliard de dollars ont été accordés aux municipalités. En conséquence, un excédent final de 600 millions de dollars a été affecté à la réduction du déficit accumulé de la province.

Il s'agit là du troisième excédent consécutif en Ontario – un record dont nous sommes fiers puisqu'il prouve que notre démarche en matière de gestion financière, qui se fonde sur la rigueur et la prudence, donne des résultats.

Lorsque le gouvernement est arrivé au pouvoir en octobre 2003, l'Ontario faisait face à un déficit financier de 5,5 milliards de dollars. La province était aussi aux prises avec une insuffisance considérable d'investissements dans les systèmes d'éducation et de santé, l'infrastructure et l'amélioration des conditions de vie des citoyens les plus vulnérables.

Aujourd'hui, ces secteurs prioritaires bénéficient d'un financement approprié et la situation financière de l'Ontario s'est considérablement améliorée grâce à notre gestion financière responsable et prudente.

Le budget de 2007 comprenait lui aussi des investissements importants dans l'éducation, la santé et l'infrastructure. De plus, il instaurait des initiatives visant, d'une part, à accroître les possibilités offertes aux enfants et aux familles et, d'autre part, à protéger l'environnement.

Le rendement de l'Ontario en 2007-2008 illustre la résilience de notre économie face aux grands défis que pose l'économie mondiale et qui échappent au contrôle de la province : hausse des prix du pétrole, ralentissement de l'économie américaine et appréciation du dollar canadien, laquelle a eu des incidences particulièrement importantes sur le secteur de la fabrication de la province.

Conscient de ces facteurs à l'échelle internationale, le gouvernement a annoncé l'adoption, l'automne dernier, de mesures stratégiques dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario* pour aider les fabricants et les travailleurs. Il a en effet mis en place un ensemble de mesures fiscales pour les entreprises et d'investissements dans les compétences, la formation et l'infrastructure qui totalisera trois milliards de dollars sur trois ans. Cet ensemble comprenait aussi des réductions fiscales de plus de 600 millions de dollars en 2007-2008.

Dans le budget de 2008, notre gouvernement a pris d'autres mesures pour aider les travailleurs déplacés par suite des forces économiques en jeu à l'échelle de la planète. Par exemple, il a mis en oeuvre le Plan d'action pour la connexion compétences-emplois, un projet doté de 1,5 milliard de dollars sur trois ans, fait des investissements supplémentaires dans l'infrastructure et adopté de nouveaux allégements fiscaux pour les entreprises afin de créer des emplois à court terme et de consolider l'économie à long terme.

Les facteurs à l'échelle mondiale qui ont eu des répercussions sur la situation économique de l'Ontario l'année dernière posent toujours des défis. Le gouvernement doit continuer de faire preuve de responsabilité dans sa gestion des finances de la province tout en poursuivant ses investissements dans les principaux secteurs prioritaires.

Ces cinq dernières années, le gouvernement a pris un certain nombre de mesures pour accroître la transparence et la responsabilité. Par exemple, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières* en 2004 pour veiller à ce que les mises à jour économiques soient communiquées à la population en temps opportun.

Le gouvernement reste déterminé à assurer la réalisation de son plan économique en cinq points, dont les objectifs sont les suivants :

- investir dans la formation et le savoir de la population;
- accélérer les investissements dans l'infrastructure;
- appuyer l'innovation;
- réduire les frais des entreprises;
- consolider les partenariats clés pour optimiser le potentiel de demain.

Nous investissons dans l'actif le plus important de l'Ontario – ses habitants – afin que la province puisse continuer de livrer concurrence avec succès sur la scène internationale.

Dans le but de stimuler notre économie, nous avons adopté au printemps une loi qui fera date, la *Loi de 2008 permettant d'investir dans l'Ontario*. Cette loi autorise le gouvernement à affecter tout excédent en fin d'exercice à des investissements dans les collectivités de la province pendant les années de croissance économique modeste, en plus de réduire le déficit de l'Ontario.

Compte tenu des résultats financiers de la province en 2007-2008, les municipalités se partageront en tout 1,1 milliard de dollars. Ces investissements permettront à nos partenaires municipaux de combler immédiatement certains besoins en immobilisations dans les localités de la province comme, par exemple, améliorer les routes et les ponts, accroître le transport en commun ou rehausser le logement social.

En 2007-2008, le gouvernement a décidé d'affecter des fonds aux municipalités, car il sait que tout investissement dans l'infrastructure municipale entraîne la création d'emplois à court terme et l'accroissement de la prospérité à long terme.

L'adoption d'une démarche prudente, équilibrée et responsable sur le plan financier signifie des investissements dans les grands secteurs prioritaires comme la formation professionnelle, l'éducation, l'infrastructure et l'innovation. Parallèlement, le gouvernement réduit de façon stratégique les impôts des sociétés et consolide ses partenariats.

Grâce à nos investissements stratégiques et à la création d'un climat propice aux affaires, nous prenons les mesures appropriées pour assurer un meilleur avenir à l'ensemble de la population ontarienne, maintenant et dans les années à venir.

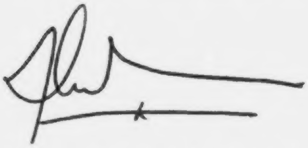

L'honorable Dwight Duncan
Ministre des Finances

INTRODUCTION

Le présent rapport annuel, qui fait partie des Comptes publics de la province de l'Ontario, décrit la situation financière de l'Ontario et les résultats des activités pour l'exercice terminé le 31 mars 2008. Le rapport est l'un des principaux documents d'obligation redditionnelle sur le plan financier de la province et il regroupe les résultats financiers de la dernière année. Il présente aussi le résultat final du budget de l'Ontario de 2007-2008, publié en mars 2007.

En avril 2007, le gouvernement provincial a publié le tout premier *Rapport préélectoral sur les finances de l'Ontario*, conformément aux exigences de la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*. Ce rapport préélectoral, le tout premier de ce genre au Canada, a fait l'objet d'un examen indépendant de la part du vérificateur provincial de la province, qui a jugé que le plan financier présenté pour l'exercice 2007-2008 qui figurait dans le rapport était raisonnable. Le présent rapport annuel fournit aux lecteurs une comparaison des résultats réels avec le plan budgétaire.

La province continue d'améliorer sa gestion financière dans le but d'accroître la transparence et la responsabilité. En ce qui concerne l'exercice 2007-2008, nous avons renforcé le cadre de responsabilité applicable aux investissements du gouvernement faits pendant le quatrième trimestre de l'exercice. Les nouvelles mesures favorisent la confiance dans le principe de diligence raisonnable appliqué aux investissements publics.

L'étude et l'analyse des états financiers que contient le présent rapport s'appuie sur l'engagement du gouvernement de faire preuve d'ouverture et de transparence dans la divulgation de l'information financière. Elle sert à illustrer les liens entre les résultats financiers et les résultats des investissements publics. Le rapport met aussi en lumière les principes de gestion financière qu'utilise la province pour atteindre ses objectifs financiers.

La production des Comptes publics de l'Ontario exige un travail d'équipe ainsi que la collaboration d'un grand nombre d'employés de divers ministères et d'organismes du secteur parapublic. De plus, le Bureau du vérificateur général joue un rôle essentiel dans l'examen des états financiers de la province et la production de rapports à cet égard. J'aimerais remercier toutes les personnes qui ont participé à la préparation des Comptes publics 2007-2008 pour leur très importante contribution.

Les commentaires sur les Comptes publics sont les bienvenus. Veuillez nous faire parvenir vos idées, par courrier électronique, à l'adresse suivante : annualreport@ontario.ca ou, par écrit, au Bureau du contrôleur provincial, Objet : Rapport annuel, Ministère des Finances de l'Ontario, 1er étage, Édifice Frost Sud, 7, Queen's Park Crescent, Toronto (Ontario) M7A 1Y7.

Bruce L. Bennett, CA
Sous-ministre adjoint et contrôleur provincial
Ministère des Finances de l'Ontario

PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS

Les Comptes publics de la province de l'Ontario comprennent le présent rapport annuel et trois volumes complémentaires.

Rapport annuel

Le rapport annuel comprend l'étude et l'analyse des états financiers qui explique les résultats, notamment les résultats financiers, et les états financiers consolidés de la province.

Les états financiers consolidés se composent de plusieurs documents et annexes :

- Le rapport du vérificateur général sur les états financiers consolidés indique que ceux-ci rendent compte avec impartialité des activités du gouvernement conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.
- L'état consolidé des résultats rend compte de l'excédent ou du déficit annuel découlant des activités pendant la période visée. Il présente les revenus du gouvernement, les coûts des services et autres charges, et les différences entre ces éléments.
- L'état consolidé de la situation financière présente les ressources financières et autres de la province en regard de ses obligations. La dette nette de la province correspond à ses obligations moins ses ressources financières. Le déficit accumulé de la province correspond à sa dette nette moins la valeur de ses immobilisations corporelles et de l'actif net des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges.
- L'état consolidé de l'évolution de la dette nette rend compte de l'incidence conjuguée sur la dette nette de l'excédent annuel de la province, de l'évolution de la juste valeur marchande des fonds aux termes de l'ONFA et des investissements en cours d'exercice dans les immobilisations corporelles et l'actif net des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges.
- L'état consolidé de l'évolution du déficit accumulé présente l'incidence de l'excédent ou du déficit annuel et de l'évolution de la juste valeur marchande des investissements faits aux termes de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (fonds aux termes de l'ONFA) sur le déficit accumulé de la province.
- L'état consolidé des flux de trésorerie fait état des sources de liquidités et de l'utilisation de celles-ci pendant la période visée. Les activités d'exploitation du gouvernement, y compris l'excédent annuel et l'évolution de ses investissements financiers, peuvent exiger ou fournir des fonds au cours de l'exercice. Les augmentations de la dette correspondent à une entrée de liquidités, alors que les investissements dans les immobilisations corporelles et l'actif net des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges correspondent à une sortie de liquidités.

- Les notes complémentaires et les annexes donnent des précisions supplémentaires sur les postes des différents états et font partie intégrante des états financiers consolidés. Les notes comprennent en outre un résumé des principales conventions comptables qui s'appliquent à la rédaction des états financiers.

Volumes complémentaires

- Le volume 1 contient les états des ministères et des annexes détaillées sur la dette et d'autres éléments. Les états des ministères portent sur les activités financières de chaque ministère. Ils sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice et comparent les crédits autorisés aux dépenses réelles. Les charges des ministères comprennent toutes les charges autorisées par l'Assemblée législative, mais excluent les redressements découlant de la consolidation des organismes publics dont les charges ne sont pas autorisées.
- Le volume 2 contient les états financiers des principaux conseils, commissions et sociétés de la province qui font partie du périmètre comptable du gouvernement, ainsi que divers autres états financiers.
- Le volume 3 contient le détail des paiements faits par les ministères.

ÉNONCÉ DE RESPONSABILITÉ

Les états financiers consolidés et l'étude et l'analyse des états financiers sont préparés par le gouvernement de l'Ontario conformément aux mesures législatives prescrites et aux principes comptables généralement reconnus pour les gouvernements au Canada.

Le gouvernement accepte la responsabilité de l'objectivité et de l'intégrité des états financiers consolidés ainsi que de l'étude et de l'analyse des états financiers.

Le gouvernement est également responsable du maintien des systèmes de gestion financière et de contrôle interne pour assurer avec une certitude raisonnable que les opérations consignées dans les états financiers consolidés entrent dans le cadre des pouvoirs établis par la loi, que les éléments d'actif sont dûment protégés et que les renseignements financiers servant à la préparation de ces états financiers consolidés sont fiables.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés par le vérificateur général de l'Ontario et son rapport se trouve à la page 29 du présent document.

Colin Andersen
Sous-ministre
1er août 2008

Bruce L. Bennett, CA
Sous-ministre adjoint
et contrôleur provincial
1er août 2008

ÉTUDE ET ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS

FAITS SAILLANTS

La province a affiché un excédent de 600 millions de dollars en 2007-2008. Ce montant est supérieur à l'objectif prévu pour l'année indiqué dans le budget de 2007. Grâce à des revenus plus élevés que prévu, le gouvernement a pu accroître ses investissements dans des domaines clés, notamment l'infrastructure, renforcer l'économie de la province et réduire le déficit accumulé.

En 2007-2008, la province a investi 9,9 milliards de dollars en tout dans l'infrastructure pour améliorer les routes provinciales, le transport en commun, les routes et les ponts municipaux, les hôpitaux, les lieux d'apprentissage et d'autres biens publics. Ces investissements comprenaient en outre des fonds totalisant 1,1 milliard de dollars qui ont été accordés aux municipalités ontariennes sous le régime de la nouvelle *Loi de 2008 permettant d'investir dans l'Ontario*. Les investissements dans l'infrastructure représentent une composante essentielle d'une économie dynamique et font partie du plan en cinq points du gouvernement pour la création d'emplois et la croissance en Ontario.

Ce plan en cinq points met l'accent sur ce qui suit :

- investir dans la formation et le savoir;
- investir dans l'infrastructure pour rehausser la vigueur de l'Ontario;
- réduire les frais des entreprises de l'Ontario;
- renforcer un environnement propice à l'innovation;
- établir des partenariats clés afin de renforcer l'Ontario.

Afin de stimuler encore plus l'économie et conformément au plan budgétaire, le gouvernement a également annoncé des réductions fiscales totalisant plus de 600 millions de dollars en 2007-2008.

Comparaison des résultats réels de 2007–2008 avec le plan budgétaire **Tableau 1**
(En milliards de dollars)

	Budget 2007-2008	Chiffres réels 2007-2008	Variation
Revenus	91,5	97,1	5,6
Charges			
Programmes	82,0	87,6	5,6
Intérêt sur la dette	9,1	8,9	(0,2)
Total des charges	91,2	96,5	5,4
Excédent annuel[1]	0,4	0,6	0,2

[1] Une réserve de 750 millions de dollars incluse dans le plan budgétaire de 2007 ne figure pas dans les résultats ci-dessus, étant donné qu'elle n'a pas été utilisée au cours de l'exercice.

Nota : Comme les montants budgétés et les variations connexes ont été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Les revenus en 2007-2008 ont dépassé de 5,6 milliards de dollars les prévisions figurant dans le plan initial présenté dans le budget de 2007 parce que le rendement économique de la province a été supérieur aux prévisions de 2007.

La *Loi de 2008 permettant d'investir dans l'Ontario* confère au gouvernement le pouvoir d'accroître ses investissements quand un excédent est plus important que prévu. Cette année, par suite de l'accroissement plus élevé que prévu de l'excédent, le gouvernement a pu verser aux municipalités des fonds supplémentaires au titre de l'infrastructure. Le total des charges s'est élevé à 96,5 milliards de dollars, soit 5,4 milliards de dollars de plus que les prévisions figurant dans le plan. Ce total comprend les investissements supplémentaires au chapitre de l'infrastructure.

En 2007-2008, la province a versé plus de 3,5 milliards de dollars aux municipalités au titre de l'infrastructure. Ces investissements témoignent des rapports plus concertés et plus productifs que l'Ontario entretient avec les municipalités de la province. L'établissement de partenariats clés pour renforcer l'Ontario est un des éléments du plan en cinq points du gouvernement.

Ce plan en cinq points insiste aussi sur le besoin d'investir dans la formation et le savoir, et de renforcer un environnement propice à l'innovation. C'est pourquoi les investissements supplémentaires faits en 2007-2008 comprenaient une augmentation des fonds consacrés à l'éducation et à la formation, à l'innovation, au développement économique et à l'expansion des entreprises.

Les investissements susmentionnés ainsi que les autres investissements que la province a faits au cours des cinq dernières années donnent des résultats mesurables :

- La solidité accrue de l'infrastructure publique et les améliorations importantes apportées au transport en commun favorisent le déplacement plus rapide et plus efficient des personnes et des biens et réduisent la congestion, les retards, les gaz à effet de serre et les autres types de pollution.

- Les investissements stratégiques aident l'Ontario à conserver et à créer de bons emplois et permettent aux habitants de la province d'obtenir la formation dont ils ont besoin pour s'adapter à une économie mondiale en constante mutation et de plus en plus compétitive.

- Le nombre d'élèves dans les classes a diminué, les résultats aux tests se sont améliorés, et un nombre grandement accru de jeunes de l'Ontario finissent leurs études secondaires et entreprennent des études postsecondaires, suivent des cours de formation ou font des stages d'apprentissage. Les écoles, les collèges et les universités disposent d'installations mises à niveau et plus modernes.

- L'Ontario est en train d'établir une culture axée sur la conservation et l'accroissement de la disponibilité de sources d'énergie propre et renouvelable.

- Un nombre accru de personnes ont accès à des soins primaires et les nouveaux modes de prestation de soins sont plus efficaces. Les délais d'attente ont été réduits en ce qui concerne l'ensemble des interventions médicales ciblées. Le secteur de la santé est plus responsable et davantage axé sur les besoins locaux.

Les familles de la province et notre économie bénéficient des investissements du gouvernement dans l'infrastructure, l'éducation et la santé. En plus d'avoir des répercussions aujourd'hui, ces avantages contribueront aussi à faire en sorte que l'économie de la province soit plus vigoureuse et plus compétitive pendant des années à venir.

Trois excédents consécutifs **Graphique I**

(en milliards de dollars)

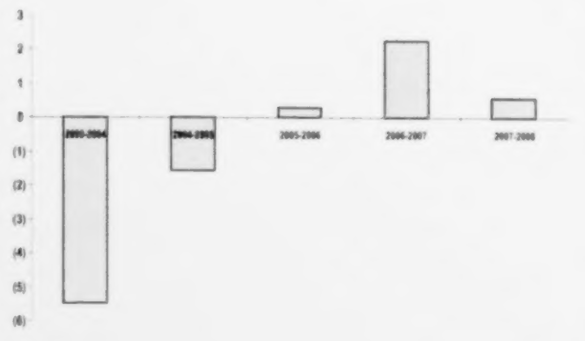

Parallèlement, les efforts que le gouvernement a déployés ces cinq dernières années pour améliorer la gestion financière lui ont permis d'établir des assises financières solides. Après avoir hérité d'un déficit de 5,5 milliards de dollars en ce qui concerne l'exercice 2003-2004, le gouvernement a enregistré trois excédents consécutifs qui lui ont permis d'affecter 3,2 milliards de dollars en tout à la réduction du déficit accumulé de la province.

Cette amélioration de la situation financière de la province est particulièrement importante parce que l'Ontario fait face à l'heure actuelle à un contexte économique plus difficile sur le plan mondial. Les nouvelles données obtenues depuis la fin de l'exercice indiquent que le rendement économique a été inférieur aux attentes pendant le premier trimestre de 2008. Une gestion prudente du plan financier permettra au gouvernement de rester concentré sur ses priorités. La province devra faire preuve d'encore plus de diligence pour relever avec succès les défis qui se posent à l'heure actuelle.

ANALYSE DES RÉSULTATS DE 2007-2008

L'analyse qui suit établit une comparaison entre les résultats réels de 2007-2008 et ceux prévus dans le budget du 22 mars 2007.

Comparaison des résultats de fonctionnement de 2007-2008 avec le plan budgétaire — **Tableau 2**
(en milliards de dollars)

	Budget 2007-2008	Chiffres réels 2007-2008	Variation
Revenus			
Impôts	64,3	68,4	4,1
Gouvernement du Canada	16,1	16,6	0,5
Revenus provenant des entreprises publiques	4,0	4,4	0,4
Autres revenus non fiscaux	7,1	7,7	0,6
Total des revenus	91,5	97,1	5,6
Charges			
Santé	37,9	38,2	0,3
Éducation, éducation postsecondaire et formation	18,6	19,1	0,5
Services sociaux et à l'enfance	10,9	11,3	0,4
Autres programmes	14,6	19,0	4,4
Total des charges des programmes	82,0	87,6	5,6
Intérêt sur la dette	9,1	8,9	(0,2)
Total des charges	91,2	96,5	5,4
Excédent[1]	0,4	0,6	0,2

[1] Une réserve de 750 millions de dollars incluse dans le plan budgétaire ne figure pas dans les résultats ci-dessus, étant donné qu'elle n'a pas été utilisée au cours de l'exercice.

Nota : Comme les montants budgétés et les variations connexes ont été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Gestion financière

Une bonne gestion financière commence par une saine budgétisation qui établit un plan financier réaliste. Le budget de 2007 détaillait le plan financier pour 2007-2008. En avril 2007, le gouvernement provincial a publié le tout premier rapport préélectoral sur les finances de l'Ontario, conformément aux exigences de la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*. Le vérificateur général a examiné le plan financier présenté dans le rapport, comme l'exigeait la loi susmentionnée, et l'a jugé raisonnable.

Étant donné que tout plan doit se fonder sur des prévisions, le budget de l'Ontario de 2007, tout comme celui des exercices antérieurs, comprenait une réserve en cas d'événements indésirables imprévus. De plus, les prévisions de croissance économique de la province étaient plus prudentes que la moyenne des prévisions du secteur privé, ce qui constitue un autre rempart contre l'incertitude. Chaque année, le budget énonce aussi divers risques, notamment des risques économiques et des risques aux marchés financiers, et décrit leurs incidences éventuelles.

Les techniques de gestion financière continue du gouvernement traitent des risques, positifs et négatifs, à mesure que l'exercice progresse. En 2007, l'économie ontarienne a tenu le coup face à d'importants changements imprévus, dont le fléchissement des perspectives économiques aux États-Unis, les prix records du pétrole et l'appréciation du dollar canadien.

L'économie de la province a fait preuve de tellement de résilience qu'à l'automne 2007, le ministère des Finances prévoyait que le produit intérieur brut (PIB) réel de la province allait augmenter de 1,9 % en 2007, un taux supérieur au taux de 1,6 % prévu dans le budget de 2007. La croissance du PIB réel devrait maintenant se situer à 2,2 % pour l'année civile 2007, d'où une augmentation supérieure aux prévisions des revenus provenant des impôts et d'autres sources en 2007-2008. Cependant, la croissance économique pendant le premier trimestre de 2008 a été inférieure aux attentes.

En raison de l'incertitude économique qui perdure, la province a décidé en 2007-2008 d'investir une partie des revenus plus élevés que prévu dans des mesures destinées à accroître la compétitivité de l'Ontario. Le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario* publié en décembre 2007 présentait plusieurs grandes initiatives, y compris de nouveaux investissements et allégements fiscaux, destinées à créer et à conserver de bons emplois en Ontario. Le gouvernement a annoncé des réductions fiscales en 2007-2008 de plus de 600 millions de dollars, y compris les mesures suivantes :

- élimination de l'impôt sur le capital pour les activités des secteurs de la fabrication et des ressources, et réduction des taux de l'impôt sur le capital de 21 % à partir du 1er janvier 2007;
- hausse du seuil d'application de la déduction accordée aux petites entreprises pour le faire passer de 400 000 $ à 500 000 $ à partir du 1er janvier 2007;
- application aux reventes de logement de la remise des droits de cession mobilière accordée aux personnes qui accèdent pour la première fois à la propriété, conformément à l'annonce faite dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario* de 2007.

Ces mesures s'appuyaient sur le plan en cinq points du gouvernement relativement à l'économie ontarienne, plan qui comprend les éléments suivants : investissement dans la formation et le savoir, investissement dans l'infrastructure, réduction des frais des entreprises, renforcement d'un environnement propice à l'innovation, et établissement de partenariats clés.

Le gouvernement a fait d'autres investissements dans des secteurs prioritaires pendant le dernier trimestre de l'exercice. Ils sont décrits de façon plus détaillée dans la section « Investissements » un peu plus loin. Le cadre de responsabilité renforcé mis en place pendant l'année a aidé à assurer que tous les investissements proposés sont assujettis à la même analyse stricte et aux mêmes critères rigoureux que ceux qui s'appliquent aux plans de dépenses énoncés dans le budget. Les nouvelles mesures exigent que les bénéficiaires rendent compte de leur utilisation des fonds reçus. Le cadre de responsabilité comprend aussi des dispositions visant une vérification et un audit indépendants, ainsi que le droit de recouvrer les fonds.

Le soutien aux investissements dans l'infrastructure a été accru grâce à l'adoption de la *Loi de 2008 permettant d'investir dans l'Ontario*. La Loi autorise le gouvernement à affecter une partie de tout excédent imprévu en fin d'exercice aux besoins prioritaires de la province au moyen de paiements de transfert aux bénéficiaires admissibles au sens de la Loi. Avant la fin de tout exercice, le gouvernement peut exercer les pouvoirs que lui confère la Loi pour décider s'il affectera la totalité de tout excédent imprévu à la réduction du déficit accumulé ou s'il en accordera une partie aux bénéficiaires admissibles. Dans ce dernier cas, le gouvernement peut fixer le mode de répartition des

fonds, déterminer les bénéficiaires éventuels et prescrire l'emploi prévu des fonds. Conformément au règlement prévu pour l'exercice 2007-2008, 1,1 milliard de dollars ont été affectés sous le régime de la Loi aux municipalités au titre de leurs besoins en matière d'infrastructure.

Après ses investissements dans ces mesures, le gouvernement avait encore un excédent de 600 millions de dollars, qu'il a affecté à la réduction de son déficit accumulé.

Revenus

Les revenus totaux en 2007-2008, qui totalisaient 97,1 milliards de dollars, dépassaient de 5,6 milliards de dollars les prévisions énoncées dans le budget de 2007, en hausse d'environ 6 % par rapport au plan budgétaire.

Le taux de croissance économique de l'Ontario en 2007, tel qu'il est mesuré par l'augmentation du PIB réel, était estimé à 2,2 %. Le taux d'augmentation utilisé pour les prévisions de revenus énoncées dans le budget de 2007 se situait à 1,6 %. Le taux de croissance économique plus élevé que prévu a donné lieu à une hausse du revenu des particuliers, des reventes de logements et des ventes au détail. Tous ces éléments ont eu des incidences positives sur les revenus de la province.

Les revenus provenant de l'impôt sur les sociétés ont dépassé de 2,4 milliards de dollars (environ 22 %) le montant des prévisions figurant dans le plan budgétaire en raison surtout, d'une part, des montants finaux d'impôt élevés versés par le secteur financier en décembre 2007 et, d'autre part, des revenus supérieurs découlant du traitement des déclarations de revenus d'années précédentes. Les répercussions des mesures fiscales annoncées depuis le dépôt du budget de 2007 ont contrebalancé une partie de ces gains. L'impôt sur les sociétés est ordinairement l'élément le plus volatil de toutes les principales sources de revenus. En 2006-2007, par exemple, l'écart moyen entre les revenus prévus et les revenus réels en provenance de cette source a été de 24 % à l'échelle des provinces et territoires du pays sur une base absolue. Le taux de croissance dans certaines provinces a même été inférieur aux attentes.

Les revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers ont été supérieurs de 1,3 milliard de dollars aux prévisions. Cette hausse a été surtout attribuable à l'augmentation de l'assiette de revenu de 2006 et à l'accroissement plus élevé que prévu en 2007 du taux d'emploi et du niveau des salaires. Ce montant comprend aussi une augmentation unique de 424 millions de dollars en 2007-2008 qui a trait aux écarts par rapport aux Comptes publics antérieurs et un versement de 120 millions de dollars du gouvernement fédéral pour corriger les crédits fiscaux des années antérieures.

Sources des revenus, 2007-2008 — **Graphique 2**

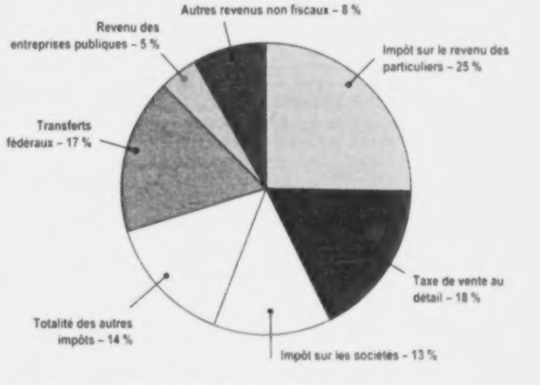

Nota : La totalité des revenus en 2007-2008 s'élevait à 97,1 milliards de dollars.

La croissance très solide de l'emploi et des salaires a également favorisé les revenus tirés de l'impôt-santé des employeurs, qui ont dépassé de 55 millions de dollars les prévisions présentées dans le plan budgétaire. Elle a aussi donné lieu à une augmentation de l'ordre de 75 millions de dollars des revenus tirés de la Contribution-santé de l'Ontario.

Les revenus découlant des droits de cession immobilière ont été de 176 millions de dollars supérieurs aux prévisions par suite des chiffres records affichés par le marché de la revente de logements en Ontario en 2007. L'augmentation générale des dépenses des consommateurs a favorisé la hausse des revenus tirés de la taxe de vente au détail de 294 millions de dollars par rapport aux prévisions figurant dans le plan. Les revenus fiscaux tirés du tabac ont été inférieurs de 90 millions de dollars aux prévisions par suite, à la fois, de l'adoption de modes de vie plus sains et du commerce illicite de cigarettes. Le gouvernement maintient ses mesures d'exécution pour lutter contre la contrebande du tabac.

Les revenus tirés de tous les autres types d'impôts ont été de 35 millions de dollars inférieurs aux prévisions en raison notamment de la diminution des revenus provenant des paiements tenant lieu d'impôt (électricité), de la taxe sur l'essence et de la taxe sur les carburants. La hausse d'autres revenus fiscaux, plus particulièrement les revenus tirés de l'impôt sur l'exploitation minière en raison de l'augmentation prononcée des prix des métaux, a compensé en partie ces diminutions.

Parmi les autres sources importantes de revenus pour la province, mentionnons les paiements de transfert du gouvernement fédéral, les revenus des entreprises publiques et d'autres revenus non fiscaux.

Les paiements de transfert du gouvernement fédéral ont dépassé les prévisions de 491 millions de dollars en tout en raison surtout de la révision des montants auxquels l'Ontario avait droit dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé (TCS) et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) et des nouveaux paiements de transfert annoncés après la mise au point définitive du budget de l'Ontario de 2007.

Le revenu net tiré des entreprises publiques a été de 451 millions de dollars supérieur aux prévisions. Le revenu net de l'Ontario Power Generation Inc. (OPG), tel qu'il est consolidé dans l'état des résultats de la province, a été plus élevé que prévu. Cette hausse est notamment attribuable à une modification des normes comptables de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) qui a eu des incidences sur l'évaluation des investissements faits aux termes de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA). Cette modification est explicitée dans la note 10 aux états financiers consolidés de la province. La Société des loteries et des jeux de l'Ontario et la Régie des alcools de l'Ontario ont toutes les deux enregistré des revenus nets supérieurs aux prévisions. Ces gains ont été partiellement contrebalancés par les revenus nets d'Hydro One Inc., qui ont été inférieurs aux prévisions, en raison surtout d'une décision que la Commission de l'énergie de l'Ontario a rendue en août 2007 relativement au taux de rendement approuvé pour ses activités de transport.

Les autres revenus non fiscaux ont dépassé de 564 millions de dollars les prévisions en raison plus particulièrement des recouvrements auprès des bénéficiaires de paiements de transfert des montants non dépensés au cours des exercices antérieurs, recouvrements qui ont été supérieurs aux prévisions, des revenus consolidés des ventes et des locations, des ventes d'électricité et des autres droits et permis.

Investissements

La province a investi une bonne partie de ses revenus supplémentaires imprévus dans l'infrastructure afin d'aider les industries et les collectivités de l'Ontario.

Investissements dans l'infrastructure

La capacité de l'Ontario de livrer concurrence sur la scène internationale et d'offrir une bonne qualité de vie repose sur une infrastructure publique moderne et fiable. D'importants actifs comme les routes et le transport en commun sont indispensables au déplacement plus rapide des personnes et des biens. Des services sûrs et abordables, notamment des services d'approvisionnement en eau, sont importants pour les familles et les entreprises. C'est la raison pour laquelle les investissements dans l'infrastructure font partie du plan économique en cinq points de l'Ontario.

Les investissements dans l'infrastructure, y compris les investissements du gouvernement dans ses propres biens et les fonds qu'il fournit en tant que paiements de transfert aux municipalités, aux universités et à d'autres entités, ont été de 4,0 milliards de dollars supérieurs aux prévisions figurant dans le plan budgétaire de 2007.

Dépenses liées à l'infrastructure en 2007-2008 **Tableau 3**
(En milliards de dollars)

	Investissements dans les immobilisations[1]	Transferts et autres[2]	Total – Chiffres réels 2007-2008	Plan budgétaire 2007-2008
Transport et transport en commun[3]	2,2	1,9	4,0	2,7
Santé	0,7	0,3	0,9	0,9
Éducation, enseignement postsecondaire et formation	0,2	1,6	1,8	1,3
Municipalités et autres[4]	0,5	2,6	3,1	1,1
Total	3,5	6,4	9,9	5,9

[1] Investissement de capitaux de la province dans sa propre infrastructure et celle des hôpitaux et des collèges.

[2] Ces totaux comprennent les transferts aux municipalités et aux universités à des fins d'immobilisations, les dépenses affectées au service de la dette des écoles relativement aux immobilisations, les dépenses engagées pour la réparation et la restauration d'écoles, et d'autres dépenses d'infrastructure. Les transferts à des fins d'immobilisations et autres dépenses d'infrastructure sont passés en charges dans l'état consolidé des résultats de la province.

[3] Comprend les investissements dans l'infrastructure des transports de la province et des municipalités comme les routes provinciales et municipales, les ponts et les transports en commun.

[4] Comprend l'infrastructure relative à l'eau, aux eaux usées et à l'environnement, l'infrastructure municipale et locale, l'infrastructure du secteur de la justice, et d'autres biens.

Nota : La somme des chiffres peut ne pas correspondre aux totaux indiqués parce qu'ils ont été arrondis.

Des investissements supplémentaires, notamment dans l'infrastructure, ont été annoncés dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario* présenté en milieu d'exercice de même que dans le budget de 2008 peu de temps avant la fin de l'exercice 2007-2008. Ces investissements comprenaient l'affectation de 450 millions de dollars à l'Initiative d'investissement dans l'infrastructure municipale et des versements supplémentaires de 100 millions de dollars aux municipalités pour améliorer le parc de logements sociaux de l'Ontario. Les investissements dans les transports, y compris le transport en commun, les routes et les ponts municipaux, ont augmenté de 1,3 milliard de dollars par rapport aux prévisions figurant dans le plan.

Conformément à la nouvelle *Loi de 2008 permettant d'investir dans l'Ontario* et à son règlement connexe, le gouvernement provincial accorde un montant supplémentaire de 1,1 milliard de dollars

aux municipalités à des fins d'immobilisations. Ces fonds sont versés à l'ensemble des municipalités de la province afin de les aider à combler leurs besoins prioritaires en matière d'infrastructure.

La province a versé des paiements de transfert aux municipalités à des fins d'immobilisations qui ont totalisé plus de 3,5 milliards de dollars en 2007-2008, soit pratiquement le double des paiements de 2006-2007.

Pendant l'exercice, la province a investi 3,5 milliards de dollars en tout dans sa propre infrastructure et celle des hôpitaux et des collèges. Ces investissements ont servi à rehausser le système routier de la province, à mettre à niveau et à améliorer les hôpitaux, et à aménager des lieux plus propices à l'apprentissage.

Autres investissements pour appuyer la croissance

Les investissements dans le domaine de l'éducation postsecondaire et de la formation professionnelle ont augmenté de 627 millions de dollars en 2007-2008. Cette hausse découle principalement des investissements dans les universités et les collèges de l'Ontario; elle comprend, d'une part, des investissements pour financer les améliorations énergétiques et les projets de réfection des campus des établissements d'éducation postsecondaire et, d'autre part, des investissements stratégiques en immobilisations dans les collèges et les universités.

Les autres mesures prises pour renforcer les industries de l'Ontario en 2007-2008 comprenaient les suivantes :

- Une augmentation des investissements de 190 millions de dollars par rapport aux prévisions du plan, dans le secteur de l'agriculture, surtout pour améliorer la gestion des risques et instaurer des mesures visant à accroître la compétitivité des exploitants agricoles de l'Ontario.
- Une augmentation des investissements de 92 millions de dollars dans le secteur de la culture et du tourisme. Des investissements ont été faits dans les principales attractions, les festivals et diverses initiatives de marketing pour attirer de nouveaux visiteurs canadiens et étrangers. On a aussi accru les fonds destinés aux bibliothèques.

Charges par secteur, 2007-2008 Graphique 3
(en milliards de dollars)

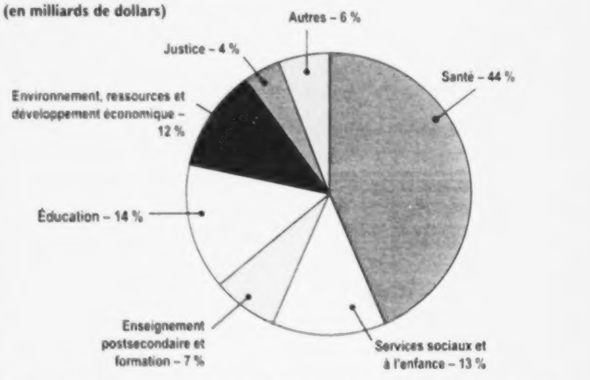

Nota : Le total des charges des programmes s'établissait à 87,6 milliards de dollars en 2007-2008. Si l'on ajoute les charges relatives à l'intérêt sur la dette, qui s'élevaient à 8,9 milliards de dollars, la totalité des charges égalait 96,5 milliards de dollars.

- Des investissements supplémentaires de 122 millions de dollars dans le développement économique et l'expansion des entreprises. Ces investissements, surtout destinés à la recherche et au secteur manufacturier de la province, visaient aussi à aider toutes les entreprises de la province à réduire leurs coûts et à améliorer leur compétitivité.
- Des investissements stratégiques supplémentaires de 63 millions de dollars dans des initiatives de recherche, d'innovation et de commercialisation, y compris l'Institut ontarien de recherche sur

le cancer, des initiatives relatives aux multimédias numériques, l'Institute for Quantum Computing et le Windsor Institute for Diagnostic Imaging.

Le gouvernement a pris plusieurs autres décisions en matière de financement en 2007-2008, y compris la décision d'accorder des fonds supplémentaires pour assurer un avenir plus prometteur aux enfants de l'Ontario et aider les Premières nations de la province à financer leurs propres services publics.

- En 2007-2008, il a augmenté de 350 millions de dollars les investissements dans le domaine des services à l'enfance et des services sociaux, et accordé des fonds supplémentaires au titre des services de garderie, des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.

- En 2007-2008, les charges du ministère des Affaires autochtones ont augmenté de 206 millions de dollars. La plus grande partie de ces charges était attribuable à la mise en oeuvre de la nouvelle Entente de partage des recettes de jeux avec les Premières nations de l'Ontario durant l'exercice et comprenait des montants à l'égard de 2007-2008 et des exercices antérieurs visés par l'Entente. Celle-ci constitue une source de revenus constants pour les Premières nations de la province et permet d'appuyer leur développement communautaire, économique et culturel et les services de santé et d'éducation.

- Les charges dans le secteur de la justice ont augmenté de 341 millions de dollars en 2007-2008 en raison surtout de l'affectation d'un montant unique pour traiter les arriérés des causes devant la Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels, d'investissements en immobilisations et de diverses initiatives relatives à la justice et à l'amélioration de la sécurité des collectivités.

Les frais d'intérêt sur la dette ont été de 209 millions de dollars inférieurs aux prévisions figurant dans le plan budgétaire de 2007. Cette fluctuation illustre l'incidence de la baisse des taux d'intérêt par rapport aux prévisions et de la gestion efficiente du programme d'emprunt. Ces économies ne comprennent pas un redressement de 107 millions de dollars en raison de la diminution de la valeur du papier commercial adossé à des actifs que détient la province par l'intermédiaire de l'Office ontarien de financement (OOF). En raison du gel du marché du papier commercial adossé à des actifs, le conseil d'administration de l'OOF a mené une étude et fait des recommandations pour renforcer les politiques de l'OOF en ce qui concerne l'investissement des fonds de la province. L'OOF a fini de mettre en oeuvre ces recommandations. On trouvera des précisions supplémentaires sur le redressement de l'évaluation des papiers commerciaux adossés à des actifs dans la note 8 des états financiers.

Incidences sur la situation financière

À l'instar d'une famille qui achète une maison ou d'une entreprise qui construit une nouvelle usine, la province emprunte des fonds pour investir dans d'importants biens d'infrastructure. Ces investissements créent des éléments d'actif à long terme qui sont précieux, qui assurent la vigueur de l'économie de la province et qui offriront d'autres avantages plus tard. Des gains semblables sont constatés quand la province souscrit des emprunts pour prêter de l'argent aux municipalités et aux autres entités publiques afin de les aider à financer leur propre infrastructure. En 2007-2008, les emprunts visant à faire des investissements dans les éléments d'actif du gouvernement, des municipalités, des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges ont donné lieu à une hausse de 4,9 milliards de dollars de la dette.

Les actifs financiers comme les prêts aux municipalités et les actifs non financiers comme l'infrastructure constituent tous des ressources à long terme pour la province. C'est pourquoi ils jouent un rôle important dans la situation financière de la province et permettent de contrebalancer l'ensemble du passif de la province, y compris la dette. La différence nette fournit une indication de la situation financière de la province, ce qu'on appelle le déficit accumulé. En 2007-2008, pour le troisième exercice consécutif, l'actif de la province a augmenté davantage que sa dette et ses autres éléments de passif de sorte que le déficit accumulé a baissé. Les investissements de la province dans sa propre infrastructure et celle des hôpitaux et des collèges ont augmenté de 3,5 milliards de dollars pendant l'année tandis que les prêts aux municipalités, aux conseils scolaires et aux autres entités publiques ont augmenté de 1,7 milliard de dollars. Conjugué à d'autres changements subis par l'actif et tenant compte de l'accroissement plus faible du total du passif, le résultat net a été une diminution de 1,2 milliard de dollars du déficit accumulé par rapport à l'exercice précédent.

Une tranche de 600 millions de dollars de cette diminution découle de l'excédent de fonctionnement de la province pour l'exercice. Le reste est attribuable à une modification des normes comptables de l'ICCA applicable aux instruments financiers et qui a eu des incidences sur l'évaluation des fonds aux termes de l'ONFA. Ces fonds, qui doivent servir à couvrir les dépenses futures à long terme rattachées au déclassement de centrales nucléaires et de gestion des déchets nucléaires, étaient évalués à 9,3 milliards de dollars le 31 mars 2008.

La modification des normes de l'ICCA, qui est entrée en vigueur en 2007, a eu des incidences sur le traitement comptable par l'OPG des fonds aux termes de l'ONFA. Étant donné que la province consolide les données financières de l'OPG, cette mesure a aussi eu des répercussions sur les états financiers consolidés de la province, qui tiennent compte maintenant de la juste valeur marchande des fonds aux termes de l'ONFA. En conséquence, le gouvernement provincial a rajusté la valeur des biens visés par l'ONFA dans l'état de sa situation financière à partir de cette année. La valeur a augmenté de 1,5 milliard de dollars le 1er avril 2007 afin de tenir compte des augmentations latentes de la juste valeur marchande à cette date. Au 31 mars 2008, la valeur de ces actifs a été réduite de 935 millions de dollars afin de tenir compte de la diminution latente de la juste valeur marchande à la fin de l'exercice.

Le résultat net de ces modifications des normes comptables correspond à une diminution de 559 millions de dollars du déficit accumulé. Ce rajustement comptable de l'ONFA, conjugué à l'excédent de fonctionnement de 600 millions de dollars, a réduit le déficit accumulé de la province de 1,2 milliard de dollars en tout.

RÉSULTATS DE NOS INVESTISSEMENTS

Les investissements faits ces cinq dernières années ont amélioré la vie des habitants de la province, permis de leur assurer un meilleur avenir, et appuyé les secteurs prioritaires que sont l'emploi et la prospérité, la réussite des élèves et l'amélioration des soins de santé. Une meilleure gestion financière a favorisé ces résultats tout en permettant à la province de renforcer sa situation financière. La présente section examine les résultats enregistrés dans tous ces domaines entre 2002-2003 et 2007-2008 chaque fois que des comparaisons sont possibles. Dans le cas contraire, des comparaisons sont faites avec les tout premiers renseignements disponibles.

Emplois et prospérité

La création et le maintien de bons emplois dépendent d'une main-d'oeuvre qualifiée et capable de s'adapter, d'investissements stratégiques dans les possibilités économiques, de routes et de ponts en bon état, de systèmes de transport en commun efficaces, et de sources d'énergie fiables et abordables. Conjugués à des collectivités où il fait bon vivre et à un climat propice aux affaires, ces facteurs rehaussent le potentiel de croissance économique.

- Les investissements accrus dans les collèges, les universités et les programmes de formation aident à faire en sorte que la prochaine génération de travailleurs ontariens soit plus instruite que toutes les générations précédentes et prête à relever les défis que pose un marché de plus en plus exigeant.
    - L'effectif étudiant à temps plein des établissements d'enseignement postsecondaire a augmenté de près de 100 000 au cours des cinq dernières années, passant de 394 000 à 480 000. Il est en voie d'atteindre l'objectif prévu de 488 000 d'ici 2008-2009.
    - Un nombre accru de personnes sont inscrites à des programmes d'acquisition de compétences et de formation professionnelle. En 2007-2008, le nombre d'inscriptions à des stages d'apprentissage a atteint l'objectif prévu de 26 000 (19 000 en 2004-2005).
- Afin d'appuyer un climat d'affaires plus concurrentiel, le gouvernement a accéléré les réductions du taux d'imposition du capital pour toutes les entreprises et accru le soutien fiscal destiné aux productions cinématographiques et télévisuelles, aux petites entreprises et à l'innovation. En 2007-2008, la province a entrepris de réduire les taux de l'impôt scolaire applicable aux entreprises comme il l'avait annoncé dans le budget de 2007. Dans le budget de 2008, elle a annoncé l'accélération de la réduction de l'impôt scolaire applicable aux entreprises du Nord. En mai 2007, l'Ontario a mis sur pied un secrétariat dont la mission est de chercher des moyens de moderniser le cadre réglementaire de la province afin de réduire les coûts de conformité pour les entreprises tout en protégeant l'intérêt public.
- Afin de répondre plus rapidement à des besoins précis du marché du travail, le gouvernement est en train d'aider les nouveaux arrivants en Ontario à trouver des emplois dans leur domaine de compétence. Pendant l'année scolaire 2007-2008, 219 diplômés en médecine de l'étranger ont obtenu de nouveaux postes de formation et d'évaluation (la cible avait été fixée à 200). Le tout premier commissaire à l'équité est entré en poste en avril 2007. Le Bureau du commissaire à l'équité a été créé sous le régime de la *Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées*.

Cette loi, la première de ce genre au Canada, oblige les professions réglementées en Ontario à adopter des pratiques en matière d'inscription qui sont équitables, transparentes et opportunes.

- Le gouvernement a pris des mesures pour faire en sorte que les habitants et les entreprises aient accès à une énergie fiable, propre et abordable. Depuis octobre 2003, près de 3 400 mégawatts en nouvel approvisionnement en électricité sont disponibles, dont plus de 500 mégawatts à partir de sources renouvelables. De nouveaux projets d'approvisionnement en électricité renouvelable totalisant approximativement 2 100 mégawatts étaient en cours à la fin de l'exercice 2007-2008. Le gouvernement devrait pouvoir atteindre son objectif de 2 700 mégawatts de capacité établie de production d'électricité renouvelable d'ici 2010. Les consommateurs ontariens d'électricité avaient atteint l'objectif prévu de réduction de la demande de pointe d'électricité de 1 350 mégawatts, soit 5 % de la demande prévue, à la fin de 2007.

- Les investissements dans les transports en commun, financés grâce au volet Transports-Action Ontario 2020 et à une affectation continue de 0,02 $ le litre de la taxe sur l'essence aux municipalités, ont donné lieu à une augmentation du nombre d'usagers des transports en commun. En 2003-2004, le nombre de déplacements au moyen des transports en commun s'établissait à 610 millions dans les grands centres urbains. L'objectif de 697 millions de déplacements en 2007-2008 a été dépassé. En fait, le nombre de déplacements s'est élevé à 703 millions. En ce qui concerne le Réseau GO, le système de navettage qui appartient au gouvernement provincial, le nombre total de déplacements en 2007-2008 (51,6 millions) a été supérieur à l'objectif prévu de 49,7 millions pour l'année et était considérablement supérieur aux données de référence établies cinq ans plus tôt (42,5 millions).

- Un montant record de 1,4 milliard de dollars a été consacré au cours des quatre dernières années à l'amélioration de la sécurité routière dans le Nord. Grâce aux investissements dans les routes du Nord de la province, les voyageurs disposent d'un réseau élargi de routes plus sécuritaires.

- Le Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe, le premier plan élaboré sous le régime de la *Loi de 2005 sur les zones de croissance*, a remporté plusieurs prix en 2007. En plus d'être primé à l'échelle provinciale et nationale, le Plan a été le tout premier récipiendaire non américain d'un grand prix présenté par la American Planning Association, qui l'a qualifié de « visionnaire et pragmatique à la fois ».

Réussite des élèves

Grâce à des fonds supplémentaires et à d'importantes augmentations des dépenses par élève, l'Ontario a pu réduire la taille des classes, améliorer les résultats des tests et s'assurer qu'un nombre accru de jeunes obtiennent leur diplôme d'études secondaires.

- En 2007-2008, 88 % de tous les élèves du primaire se trouvaient dans des classes d'au plus 20 élèves (seulement 31 % en 2003-2004). Pratiquement tous les élèves se trouvaient dans des classes d'au plus 23 élèves (64 % en 2003-2004).

- Les élèves de troisième et de sixième années réussissent mieux en lecture, en écriture et en mathématiques. Les plus récents résultats pour les élèves de troisième année, soit ceux de 2006-2007, font état d'une augmentation du pourcentage d'élèves dont le rendement est égal ou supérieur à la norme provinciale. Ce pourcentage est passé de 54 % en 2002-2003 à 65 % en 2006-2007. En ce qui concerne les élèves de sixième année, 61 % satisfaisaient ou dépassaient la norme

provinciale, contre 54 % en 2002-2003. L'Ontario est en voie d'atteindre l'objectif prévu de 75 % d'ici 2008-2009.

- Le taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires est passé de 68 % en 2003-2004 à 75 % en 2006-2007. L'objectif prévu pour 2010-2011 est fixé à 85 %.

Améliorer les soins de santé

Par suite de la majoration du financement prévu et de diverses initiatives de restructuration, les habitants de la province attendent beaucoup moins pour des services essentiels, jouissent d'un meilleur accès à des professionnels de la santé et bénéficient d'un système de santé plus efficace doté d'une responsabilité accrue à l'échelle locale.

- Les temps d'attente ont été réduits pour des services de santé ciblés. Dans bien des cas, les réductions ont été importantes. Les interventions ciblées à des fins de réduction des temps d'attente comprenaient les chirurgies de la cataracte, les angiographies, les angioplasties, les arthroplasties du genou et de la hanche, les tomodensitométries et les examens par imagerie par résonance magnétique, et les chirurgies en oncologie. Les améliorations à l'égard de ces interventions font l'objet d'un suivi depuis 2003-2004. Dernièrement, les chirurgies pédiatriques ont été ciblées et les temps d'attente applicables ont eux aussi été réduits. On trouvera des précisions sur les temps d'attente par région et intervention médicale dans le site Web www.ontariowaittimes.com, qui est régulièrement mis à jour.

- Plus de 180 000 personnes ont choisi d'avoir accès à des soins de santé primaire par l'intermédiaire des nouvelles équipes Santé familiale de la province. Ces équipes regroupent des médecins de famille, des infirmières, des infirmières praticiennes et d'autres professionnels de la santé qui travaillent en partenariat. En plus d'améliorer l'accès aux soins de santé primaire, ces équipes en augmentent l'efficacité.

- Le gouvernement est en train d'accroître le nombre de médecins, d'infirmières et d'infirmières praticiennes pouvant dispenser des soins aux malades.

  - En septembre 2005, le gouvernement a entrepris d'augmenter de 23 % les effectifs de première année des écoles de médecine. En 2007-2008, il a financé 829 postes de médecin au niveau de la première année du premier cycle dans les six facultés de médecine de la province. Pendant l'année universitaire 2007-2008, l'Ontario a offert 760 postes de résidents, une augmentation de 58 nouveaux postes de formation spécialisée par rapport à 2006.

  - Pour appuyer les infirmières praticiennes, qui sont des infirmières autorisées ayant fait des études universitaires avancées, le gouvernement a financé 150 places en 2007-2008. Ce nombre est le double de ce qu'il était il y a trois ans.

  - La nouvelle Garantie d'emploi des diplômés en soins infirmiers, une bonification d'un programme antérieur, permet de veiller à ce que les nouveaux diplômés en soins infirmiers aient la possibilité de travailler à temps plein pendant au plus 7,5 mois. Depuis 2004, le gouvernement a financé la création de plus de 8 000 nouveaux postes d'infirmières. En 2007-2008, des fonds ont également été prévus pour créer 1 200 nouveaux postes d'infirmières autorisées dans les centres de soins de longue durée.

- Les réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS), créés en 2006, ont poursuivi leur mission de surveiller et de coordonner les ressources dans le domaine de la santé au palier local. En 2007-2008, tous les réseaux ont respecté les obligations financières et de reddition de comptes prévues dans leur entente sur la responsabilisation.
- Les initiatives mises de l'avant pour encourager les habitants de la province à adopter des modes de vie plus sains, un facteur reconnu dans la prévention et la gestion des maladies, donnent des résultats manifestes. Le nombre d'inscriptions à des sports structurés en Ontario est passé de 2,0 millions en 2003-2004 à 2,41 millions en 2007-2008, un taux légèrement supérieur à l'objectif prévu de 2,4 millions.

Gestion améliorée

La province a obtenu ces résultats tout en respectant un autre de ses engagements : consolider sa gestion financière. Elle a axé ses efforts sur l'élaboration d'un plan financier viable et souple, l'accroissement de la responsabilité en ce qui concerne l'emploi des ressources publiques, et l'efficacité améliorée du gouvernement.

Plan viable

Le gouvernement s'est engagé en 2003 à faire en sorte que les plans financiers de l'Ontario redeviennent viables. Grâce à l'approche prudente adoptée au cours des cinq dernières années, la province a pu atteindre cet objectif, et les excédents enregistrés ces trois dernières années ont permis d'éliminer le déficit plus tôt que prévu.

Un plan financier est viable quand les revenus peuvent prendre en charge l'augmentation prévue des charges au fil du temps. Bon nombre de charges du gouvernement sont liées à des besoins importants de la population qu'il faut combler de façon continue, tels que les soins de santé, les programmes sociaux et l'éducation. Les mesures qu'a adoptées le gouvernement ont renforcé la gestion financière en se fondant uniquement sur les revenus considérés comme durables pour répondre aux principaux besoins continus de la population.

Déficit accumulé par rapport au PIB de l'Ontario **Graphique 4**
en pourcentage

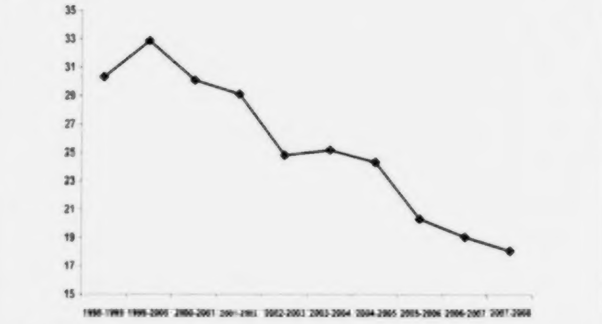

Nota : La diminution abrupte en 2005-2006 était principalement attribuable à une réduction ponctuelle de 16,3 milliards de dollars du déficit accumulé par suite de la consolidation des actifs nets des hôpitaux, des collèges et des conseils scolaires dans les états financiers de la province pour la toute première fois.

Cet engagement d'adopter un plan financier plus viable a donné lieu à une diminution du rapport déficit accumulé/PIB de l'Ontario. Il s'agit là d'une mesure importante de la santé financière et économique de la province, car elle illustre les incidences de l'accroissement de l'activité économique et de l'amélioration de la situation financière du gouvernement. Ce rapport a été à la baisse au cours des dernières années, comme l'illustre le graphique 4.

Un autre indicateur utile de la viabilité d'un plan financier est le rapport entre, d'une part, les frais d'intérêts et, d'autre part, les revenus du gouvernement. Ce rapport indique le pourcentage de revenu du gouvernement qui doit être affecté chaque année au service de la dette. Le graphique 5 illustre l'évolution des frais d'intérêt en tant que pourcentage des revenus totaux ces dix dernières années.

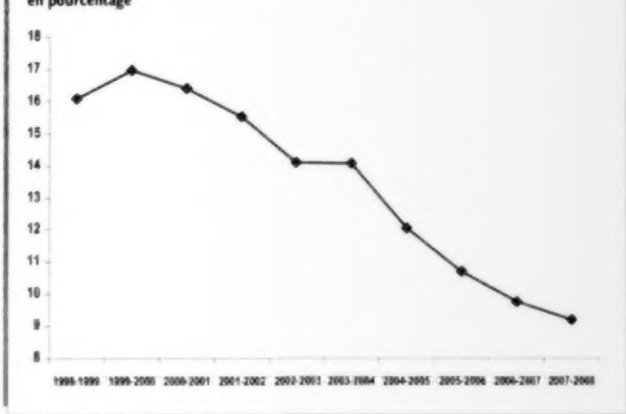

Charges d'intérêt des revenus de la province — Graphique 5

Souplesse financière accrue

Les résultats prévus dans le plan financier se fondent sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de l'élaboration du budget. Cependant, des risques économiques et liés aux programmes peuvent toujours nuire à la réalisation du plan. L'excédent ou le déficit final tel qu'il est indiqué dans les Comptes publics est fonction de renseignements sur les revenus fiscaux et d'autres éléments qui, dans certains cas, ne sont connus que des mois après la fin de l'exercice. Ces incertitudes, auxquelles font face tous les gouvernements, peuvent donner lieu à des excédents ou à des déficits imprévus.

L'adoption dernièrement de la *Loi de 2008 permettant d'investir dans l'Ontario* et de son règlement connexe permet au gouvernement d'affecter tout excédent imprévu en fin d'exercice aux besoins prioritaires de la population et de réduire le déficit financier accumulé. Auparavant, le gouvernement était tenu d'affecter la totalité de tout excédent imprévu à la réduction du déficit accumulé. Depuis l'adoption de la nouvelle loi, le gouvernement jouit d'une plus grande latitude pour ce qui est de faire le meilleur emploi possible des excédents imprévus. Par exemple, en 2007-2008, il a affecté 1,1 milliard de dollars aux municipalités de la province pour répondre à leurs besoins d'infrastructure.

Plus grande responsabilité

En avril 2007, le gouvernement a publié son tout premier rapport préélectoral sur les finances de l'Ontario. Destiné à informer la population et les partis politiques sur les perspectives financières de la province avant l'élection provinciale, ce rapport était le premier de ce genre au Canada et parmi l'un des premiers dans le monde. Le vérificateur général de la province, qui a examiné ce rapport, a conclu que ce document informatif renfermait des précisions détaillées sur la situation financière prévue de l'Ontario pour les trois prochaines années (2007-2008 à 2009-2010). On peut consulter le rapport préélectoral sur le site suivant : http://www.fin.gov.on.ca/french/publications/2007/pre-electionreport/PEReport.html

En 2007-2008, le gouvernement a accordé plus de 70 milliards de dollars en paiements de transfert à des personnes et des organismes de l'Ontario. En août 2007, il a adopté une nouvelle directive sur la responsabilité en matière de paiements de transfert pour bien s'assurer que les deniers publics sont utilisés aux fins prévues. Cette directive s'applique aux transferts faits durant l'année.

Le principe de responsabilité a également été renforcé grâce à l'étoffement récent du mandat du vérificateur général de la province. Dorénavant, le vérificateur général de la province peut faire des vérifications de l'optimisation des ressources auprès des organismes qui reçoivent des paiements de transfert, comme les hôpitaux, les conseils scolaires et les universités.

L'établissement d'objectifs et la communication de résultats sont des composantes importantes de la responsabilité. Le gouvernement se sert de divers outils technologiques pour faciliter la visualisation des plans et des résultats des divers ministères au moyen d'un portail unique : http://www.fin.gov.on.ca/french/about/rbplanning.

Gouvernement plus efficient

Depuis 2004, dans le cadre de son engagement continu d'accroître son efficience, le gouvernement a trouvé différentes façons de réduire ses coûts pour réaliser des économies de plus de 800 millions de dollars par année en 2007 au plus tard. Ses initiatives étaient axées sur la rationalisation des achats, un meilleur emploi de la technologie et l'absorption des augmentations de coûts grâce à un examen des programmes. Les économies ainsi réalisées ont été réinvesties dans des secteurs prioritaires comme l'éducation et la santé.

En raison notamment de ces facteurs, l'Ontario se classe à l'heure actuelle au deuxième rang parmi les provinces dont les dépenses d'administration par habitant sont les plus faibles.

En outre, grâce à son programme novateur AchatsOntario, le gouvernement aide les hôpitaux, les universités, les collèges et d'autres établissements à économiser en rationalisant leurs pratiques d'achat.

ESTIMATIONS PROVISOIRES DU BUDGET DE 2008

La province a publié les résultats estimatifs provisoires de 2007-2008 dans le budget de 2008, déposé en mars de cette année. L'excédent final de 0,6 milliard de dollars déclaré pour l'année reste inchangé par rapport à ce qui avait été établi dans les estimations provisoires. Cependant, certains éléments des revenus et des charges ont changé.

Au moment de la mise au point finale du budget de 2008, le total des revenus prévu était supérieur de 5,1 milliards de dollars aux prévisions figurant dans le plan budgétaire de 2007. Les résultats finaux indiquent une augmentation supplémentaire de 0,5 milliard de dollars (+0,6 %) par rapport aux données figurant dans le plan par suite de nouveaux renseignements non disponibles à la date du budget de 2008. Les principales sources de variation sont les suivantes : hausse nette de 110 millions de dollars des revenus fiscaux, revenu net plus élevé de l'OPG lié à l'Ontario Nuclear Funds Agreement, dont traite la note 10 des états, et augmentation de 382 millions de dollars des autres revenus non fiscaux par rapport aux estimations provisoires. La diminution des paiements de transfert du gouvernement fédéral par rapport aux montants prévus, par suite notamment de la date de comptabilisation d'une partie d'un paiement de transfert rattaché à l'harmonisation de l'impôt sur les sociétés, a contrebalancé en partie ces augmentations.

Comparaison des résultats provisoires et réels de 2007-2008 **Tableau 4**
(En milliards de dollars)

	Chiffres provisoires 2007-2008	Chiffres réels 2007-2008	Variation
Revenus			
Impôts	68,3	68,4	0,1
Gouvernement du Canada	16,9	16,6	(0,3)
Revenu provenant des entreprises publiques	4,1	4,4	0,3
Autres	7,3	7,7	0,4
Total des revenus	96,6	97,1	0,5
Charges			
Programmes	87,0	87,6	0,6
Intérêt sur la dette	9,0	8,9	(0,1)
Total des charges	96,0	96,5	0,5
Excédent annuel[1]	0,6	0,6	-

1 Une réserve de 750 millions de dollars incluse dans le plan budgétaire ne figure pas dans les résultats ci-dessus, étant donné qu'elle n'a pas été utilisée au cours de l'exercice.

Nota : Comme les données provisoires et les variations connexes ont été arrondies, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Le montant final total des charges a lui aussi été supérieur aux estimations provisoires. La principale source de cette hausse des charges a été le versement de 1,1 milliard de dollars aux municipalités à des fins d'investissement dans leur infrastructure aux termes de la *Loi de 2008 permettant d'investir dans l'Ontario*. Ce montant a été établi au moment de la mise au point finale des Comptes publics. La diminution des dépenses de programmes et des frais d'intérêt sur la dette entre les chiffres provisoires et les résultats finaux a contrebalancé en partie cette hausse. Le résultat net a été une augmentation de 0,5 milliard de dollars du total des charges.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Rapport du vérificateur

À l'Assemblée législative de la province de l'Ontario

J'ai vérifié l'état consolidé de la situation financière de l'Ontario au 31 mars 2008 ainsi que les états consolidés des résultats, de l'évolution de la dette nette, de l'évolution du déficit accumulé et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au gouvernement de l'Ontario. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le gouvernement, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la province au 31 mars 2008, ainsi que les résultats de ses activités, l'évolution de sa dette nette, l'évolution de son déficit accumulé et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Jim McCarter, CA
Vérificateur général
Expert-comptable autorisé

Toronto (Ontario)
Le 1er août 2008

Province de l'Ontario
État consolidé des résultats

(En millions de dollars)	Budget 2007-2008[1]	Chiffres réels 2007-2008	Chiffres réels 2006-2007
Revenus *(Annexes 1 et 2)*			
Impôt sur le revenu des particuliers	23 285	**24 538**	23 655
Taxe de vente au détail	16 682	**16 976**	16 228
Impôt sur les sociétés	10 605	**12 990**	10 845
Impôt-santé des employeurs	4 550	**4 605**	4 371
Taxes sur l'essence et les carburants	3 142	**3 093**	3 033
Contribution-santé de l'Ontario	2 638	**2 713**	2 589
Autres taxes et impôts	3 417	**3 517**	3 589
Total des revenus fiscaux	64 319	**68 432**	64 310
Transferts du gouvernement du Canada	16 106	**16 597**	14 036
Revenus d'investissement dans les entreprises publiques *(Annexe 9)*	3 986	**4 437**	4 196
Autres	7 092	**7 656**	7 855
	91 503	**97 122**	90 397
Charges *(Annexes 3 et 4)*			
Santé	37 925	**38 168**	35 698
Éducation	12 775	**12 618**	12 058
Services sociaux et à l'enfance	10 915	**11 265**	10 442
Environnement, ressources et développement économique	6 760	**10 298**	7 629
Éducation postsecondaire et formation	5 855	**6 482**	5 383
Justice	3 314	**3 655**	3 224
Administration générale et autres charges	4 486	**5 122**	4 863
Intérêts sur la dette	9 123	**8 914**	8 831
	91 153	**96 522**	88 128
Réserve	750		
Excédent (Déficit) annuel	(400)	**600**	2 269

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers.

[1] Montants indiqués dans le plan budgétaire de 2007.

Province de l'Ontario

État consolidé de la situation financière

Au 31 mars (En millions de dollars)		**2008**		2007
Passif				
Créditeurs et charges à payer *(Annexe 5)*		**15 344**		12 463
Dette *(note 2)*	**162 056**		156 993	
Gains non amortis – change	**161**		318	
		162 217		157 311
Contrats d'achat d'électricité *(note 4)*		**2 579**		2 977
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs *(note 5)*		**1 024**		1 398
Autres passifs *(note 6)*		**4 599**		4 395
		185 763		178 544
Actif financier				
Espèces et quasi-espèces		**4 001**		4 329
Placements temporaires *(note 7)*		**4 143**		2 293
Débiteurs *(Annexe 6)*		**8 358**		7 853
Prêts en cours *(Annexe 7)*		**9 069**		7 378
Autres actifs *(note 8)*		**2 068**		1 610
Investissement dans les entreprises publiques *(Annexe 9)*		**15 706**		13 981
		43 345		37 444
Dette nette		**(142 418)**		(141 100)
Actif non financier				
Immobilisations corporelles *(note 9)*		**19 112**		17 245
Actif net des organismes du secteur parapublic *(Annexe 10)*		**17 689**		17 079
		36 801		34 324
Déficit accumulé		**(105 617)**		(106 776)

Passif éventuel (note 11) et engagements (note 12)

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers.

Province de l'Ontario

État consolidé de l'évolution de la dette nette

Pour l'exercice clos le 31 mars (En millions de dollars)		2008		2007
Excédent annuel		**600**		2 269
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(2 748)**		(2 120)	
Amortissement des immobilisations corporelles *(note 9)*	**880**		838	
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	**9**		20	
Pertes (Gains) sur la vente d'immobilisations corporelles	**(8)**		51	
Augmentation de l'actif net des organismes du secteur parapublic *(Annexe 10)*	**(610)**		(340)	
		(2 477)		(1 551)
Diminution de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires *(note 10)*		**(935)**		-
Diminution (Augmentation) de la dette nette		**(2 812)**		718
Dette nette au début de l'exercice		**(141 100)**		(141 928)
Augmentation de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires au début de l'exercice *(note 10)*		**1 494**		-
Moins : Redressement du passif non capitalisé de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario au début de l'exercice *(note 4)*		**–**		110
Dette nette redressée au début de l'exercice		**(139 606)**		(141 818)
Dette nette à la fin de l'exercice		**(142 418)**		(141 100)

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers.

Province de l'Ontario

État consolidé de l'évolution du déficit accumulé

Pour l'exercice clos le 31 mars (En millions de dollars)	2008	2007
Déficit accumulé au début de l'exercice	(106 776)	(109 155)
Augmentation de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires au début de l'exercice *(note 10)*	1 494	-
Moins : Redressement du fonds de roulement de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario au début de l'exercice *(note 4)*	–	110
Déficit accumulé redressé au début de l'exercice	(105 282)	(109 045)
Excédent annuel	600	2 269
Diminution de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires *(note 10)*	(935)	-
Déficit accumulé à la fin de l'exercice	(105 617)	(106 776)

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers.

Province de l'Ontario

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars (En millions de dollars)	**2008**	2007
Activités de fonctionnement		
Excédent annuel	**600**	2 269
Amortissement des immobilisations corporelles *(note 9)*	**880**	838
Pertes (Gains) sur la vente d'immobilisations corporelles	**(8)**	51
Revenus d'investissement dans les entreprises publiques *(Annexe 9)*	**(4 437)**	(4 196)
Montants remis par les entreprises publiques *(Annexe 9)*	**3 271**	3 385
Diminution du passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs *(note 5)*	**(374)**	(288)
Diminution des contrats d'achat d'électricité *(note 4)*	**(398)**	(412)
Augmentation (Diminution) des créditeurs et charges à payer *(Annexe 5)*	**2 881**	(743)
Diminution d'autres postes	**(2 450)**	(1 247)
Flux de trésorerie servant aux activités de fonctionnement	**(35)**	(343)
Opérations liées aux immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(2 748)**	(2 120)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	**9**	20
Augmentation des actifs nets des organismes du secteur parapublic *(Annexe 10)*	**(610)**	(340)
Flux de trésorerie servant aux opérations liées aux immobilisations	**(3 349)**	(2 440)
Investissements		
Diminution (Augmentation) des placements temporaires *(note 7)*	**(1 850)**	686
Flux de trésorerie découlant des (servant aux) investissements	**(1 850)**	686
Activités de financement		
Emprunts contractés	**20 761**	19 210
Dette remboursée	**(15 855)**	(17 231)
Flux de trésorerie découlant des (servant aux) activités de financement	**4 906**	1 979
Diminution nette des espèces et des quasi-espèces	**(328)**	(118)
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	**4 329**	4 447
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	**4 001**	4 329

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
(TOUS LES TABLEAUX SONT EN MILLIONS DE DOLLARS)

1. Résumé des principales conventions comptables

Méthode de comptabilité

Les états financiers consolidés sont préparés selon les principes comptables recommandés pour les gouvernements par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et, s'il y a lieu, les recommandations du Conseil des normes comptables (CNC) de l'ICCA.

Périmètre comptable

Les présents états financiers constituent un rapport sur les activités du Trésor associées à celles des organismes qui sont sous le contrôle du gouvernement.

Les hôpitaux publics, les hôpitaux psychiatriques spécialisés, les conseils scolaires et les collèges, qu'on appelle collectivement « organismes du secteur parapublic », sont consolidés par secteur dans les présents états financiers.

Les entreprises publiques et les autres organismes qui sont sous le contrôle de la province et qui répondent à l'un des critères suivants font l'objet d'une consolidation séparée : i) soit des revenus, des charges, un actif ou un passif de plus de 50 millions de dollars; ii) soit des sources extérieures de revenus, un déficit ou un excédent de plus de 10 millions de dollars. La liste de ces organismes se trouve à l'Annexe 8.

Les activités des organismes qui ne respectent pas les seuils d'importance relative sont ajoutées aux comptes des ministères qui en sont responsables dans les présents états financiers. Les fiducies qui sont administrées par le gouvernement pour le compte d'autres parties sont exclues du périmètre comptable. On trouvera à la note 13 des renseignements sur ces fiducies.

Principes de consolidation

Dans les présents états financiers, les organismes du gouvernement, à l'exception des entreprises publiques et des organismes du secteur parapublic, font l'objet d'une consolidation proportionnelle avec le Trésor. Les redressements nécessaires sont apportés pour présenter les comptes de ces organismes sur une base compatible avec les conventions comptables décrites ci-après et pour éliminer les opérations et les comptes importants entre les organismes.

Les entreprises publiques sont définies comme étant les organismes du gouvernement qui : i) constituent des entités juridiques distinctes pouvant passer des contrats en leur propre nom et ester en justice; ii) ont le pouvoir, sur le plan financier et du fonctionnement, d'exercer des activités commerciales; iii) ont pour principale activité et source de revenus la vente de biens et de services à des particuliers et à des organisations non gouvernementales; iv) sont en mesure de mener leurs affaires et de remplir leurs obligations grâce aux revenus provenant de sources extérieures au

périmètre comptable du gouvernement. Les activités des entreprises publiques sont comptabilisées dans les états financiers selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. En fonction de cette méthode, les entreprises publiques font l'objet d'un rapport conformément aux principes comptables généralement reconnus applicables aux entreprises commerciales. Leurs actifs nets cumulés sont inclus dans les états financiers au poste Investissement dans les entreprises publiques dans l'état consolidé de la situation financière, et leurs revenus nets cumulés sont présentés sous forme de poste séparé, Revenus d'investissement dans les entreprises publiques, dans l'état consolidé des résultats.

Les organismes du secteur parapublic (OSP) sont inscrits dans les états financiers selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, connue également sous le nom de « consolidation sur une seule ligne », les OSP font l'objet d'un rapport conformément aux principes comptables généralement reconnus applicables aux gouvernements. Les gains et pertes considérables découlant d'opérations entre des organismes à l'intérieur du périmètre comptable du gouvernement sont éliminés lors de la consolidation. Leurs actifs nets cumulés sont inclus dans les états financiers au poste Actif net des organismes du secteur parapublic de l'état consolidé de la situation financière. Leurs charges nettes cumulées, soit les charges annuelles totales de tous les organismes du secteur parapublic déduction faite des revenus tirés de sources autres que la province, sont incluses dans les Charges dans l'état consolidé des résultats. Les charges nettes cumulées des hôpitaux sont incluses dans les charges liées à la santé, les charges nettes des conseils scolaires sont incluses dans les charges liées à l'éducation, et les charges nettes des collèges sont incluses dans les charges liées à l'éducation postsecondaire et à la formation dans l'état consolidé des résultats.

Les entreprises publiques et les autres organismes du gouvernement qui ne respectent pas les seuils d'importance relative énoncés dans la section « Périmètre comptable » de la présente note complémentaire sont incluses dans les états financiers sous la rubrique des comptes des ministères dont ils relèvent.

Incertitude de mesure

L'incertitude relative à la détermination du montant comptabilisé ou divulgué à l'égard d'un poste dans les états financiers est connue sous le nom d'incertitude de mesure. Une telle incertitude se produit quand il pourrait exister un écart important entre le montant comptabilisé ou divulgué et un autre montant raisonnablement possible.

Une incertitude de mesure se produit dans les présents états financiers et dans les notes complémentaires en ce qui a trait à l'évaluation des contrats d'achat d'électricité, aux charges à payer liées aux obligations au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs, à la valeur des immobilisations corporelles, aux revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt sur les sociétés, à la valeur des paiements de transfert du gouvernement du Canada dans le domaine de la santé et des services sociaux, et à la valeur du papier commercial adossé à des actifs émis par des tiers au Canada.

L'incertitude dans l'évaluation des contrats d'achat d'électricité découle de l'incertitude en raison des fluctuations des prix du marché qui auraient une incidence sur ce passif. Les charges à payer liées aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs donnent lieu à une certaine incertitude parce que les résultats réels peuvent diverger considérablement des meilleures estimations de la province en matière de résultats prévus (par exemple, il peut y avoir une

différence entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles concernant le rendement des investissements des actifs des régimes de retraite et les taux tendanciels des coûts des soins de santé pour les prestations accordées aux retraités). La valeur des immobilisations corporelles est incertaine en raison des différences entre la durée de vie utile estimative des actifs et leur durée de vie utile réelle. Les revenus tirés de l'impôt des particuliers et de l'impôt sur les sociétés sont incertains en raison d'éventuelles révisions ultérieures des prévisions en fonction des données à venir résultant du traitement des déclarations de revenus de l'année passée. L'estimation des contributions dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière des programmes sociaux est incertaine en raison, d'une part, des écarts entre la part estimée et la part réelle de l'Ontario de l'assiette de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt sur les sociétés du Canada et, d'autre part, de la population.

L'incertitude rattachée à l'évaluation du papier commercial adossé à des actifs émis par des tiers au Canada est détaillée dans la note 8 aux présents états financiers.

Les estimations sont fondées sur les données les plus fiables, disponibles au moment de la préparation des états financiers, et sont rajustées chaque année en fonction des nouvelles données fournies.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés au cours de l'exercice où se produisent les événements auxquels ils se rapportent et pendant lequel ils sont gagnés. Les sommes reçues avant la fin de l'exercice concernant les revenus qui seront acquis dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées sous forme de passifs.

Charges

Les charges sont comptabilisées au cours de l'exercice pendant lequel surviennent les événements auxquels elles se rapportent et pendant lequel les ressources sont utilisées. Sont compris :

- les comptes fournisseurs à payer;
- les paiements de transfert;
- l'intérêt sur la dette accumulé;
- les prestations de retraite et les autres avantages sociaux futurs;
- l'amortissement des immobilisations corporelles;
- les charges nettes des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges.

Les paiements de transfert sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel se produisent les événements qui y donnent lieu pourvu qu'ils soient autorisés, lorsque toutes les conditions d'admissibilité sont remplies et qu'il est possible de faire une prévision raisonnable de ce montant.

L'intérêt sur la dette comprend : i) l'intérêt sur les emprunts non remboursés, déduction faite des revenus d'intérêt sur les investissements et les prêts; ii) l'amortissement des gains ou pertes de change; iii) l'amortissement des remises, primes ou commissions sur l'emprunt; iv) l'amortissement des gains et pertes de couverture reportés; v) le service de la dette et d'autres coûts.

Les avantages sociaux futurs comme les prestations de retraite, les autres avantages de retraite et les allocations de fin d'emploi sont imputés aux charges dans les exercices au cours desquels les employés ont droit aux avantages sociaux. Ces charges constituent la part du gouvernement des coûts des avantages sociaux pendant l'exercice en cours, de l'intérêt sur la charge ou l'actif net au titre des avantages sociaux, de l'amortissement des gains ou des pertes actuariels, des coûts ou des gains découlant de modifications des régimes, et d'autres redressements.

D'autres avantages sociaux futurs sont comptabilisés soit au cours de la période pendant laquelle l'obligation du gouvernement se produit, soit lorsque les avantages sociaux sont acquis et accumulés par les employés.

Le coût des immeubles et de l'infrastructure de transport appartenant à la province est amorti et imputé aux charges de façon linéaire pendant leur durée de vie utile estimative. L'amortissement des immobilisations corporelles appartenant aux organismes du gouvernement consolidés dans les présents états financiers est également inclus dans les charges.

La province met progressivement en œuvre les recommandations du CCSP concernant les immobilisations corporelles. Par conséquent, le coût d'acquisition d'autres immobilisations corporelles appartenant à la province, telles que l'ameublement et les véhicules, est imputé aux charges. En outre, pour les contrats importants de location-acquisition conclus par la province, un montant équivalant à la valeur actualisée des paiements de location minimaux requis pour la durée du contrat de location est comptabilisé comme une charge lors de la mise en vigueur du contrat de location, avec une obligation compensatoire enregistrée pour l'obligation locative.

Passif

Le passif est comptabilisé dans la mesure où il représente des obligations actuelles du gouvernement vis-à-vis de tiers à la suite d'événements et d'opérations survenant avant la fin de l'exercice. Le règlement du passif entraînera le sacrifice d'avantages économiques futurs.

Le passif comprend les obligations actuelles pour les coûts de protection de l'environnement, les pertes probables sur les garanties de prêt consenties par le gouvernement et la réserve pour éventualités quand il est probable qu'une perte sera subie et qu'on peut en déterminer raisonnablement le montant.

Le passif comprend également les obligations envers les entreprises publiques.

Dette

Les emprunts sont constitués des bons du Trésor, des effets commerciaux, des billets à moyen et à long terme, des obligations d'épargne, des débentures et des prêts.

Les emprunts libellés en devises étrangères qui font l'objet d'une opération de couverture sont comptabilisés selon l'équivalent en dollars canadiens au taux de change établi par les modalités des accords de couverture. Les autres emprunts et éléments d'actif et de passif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en cours à la fin de l'exercice, et tout gain ou toute perte de change est amorti sur la durée restant à courir jusqu'à l'échéance.

La province a recours à des instruments financiers dérivés afin de réduire au minimum les frais d'intérêt et de gérer les risques. Elle n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient de l'actif sous-jacent. Les gains ou les pertes découlant des opérations dérivées sont reportés et amortis sur la vie économique restante de l'émission obligataire afférente.

Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs est comptabilisé sur une base actuarielle d'après les hypothèses les plus probables du gouvernement portant sur les taux d'inflation futurs, le rendement des placements, le niveau des salaires des employés, d'autres hypothèses sous-jacentes et, le cas échéant, le taux d'emprunt du gouvernement. Des gains et des pertes actuariels s'ensuivent lorsque les résultats réels des régimes, des autres prestations de retraite et des indemnités de départ diffèrent des prévisions ou que l'on modifie les hypothèses. Ces gains et pertes sont amortis sur le nombre moyen prévu d'années de service non écoulées des participants.

Le passif lié aux avantages sociaux futurs choisis (comme les prestations de retraite, les autres avantages de retraite et les indemnités de départ) représente la part du gouvernement de la valeur actuarielle actuelle des avantages sociaux attribués aux services rendus par les employés en poste et les anciens employés, moins la part du gouvernement de l'actif des régimes. Le passif comprend également la part de la province du solde non amorti des gains et des pertes actuariels et les divers redressements, notamment pour les différences entre la date de fin d'exercice des régimes de retraite et la date de fin d'exercice de la province.

Actif

L'actif désigne les ressources que le gouvernement contrôle et dont il tirera des avantages. Les éléments d'actif sont comptabilisés au cours de l'exercice où se produisent les événements donnant lieu à ces avantages.

Actif financier

L'actif financier désigne les ressources qui peuvent être utilisées pour acquitter des dettes ou financer des opérations futures. Il comprend les espèces, les placements temporaires, les débiteurs, les prêts en cours, les avances et l'investissement dans les entreprises publiques.

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût ou de la juste valeur.

Les débiteurs sont comptabilisés en fonction du coût. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque la collecte des débiteurs est jugée douteuse.

Les prêts en cours assortis de conditions privilégiées importantes sont considérés en partie comme des subventions et sont inscrits à la date où ils sont consentis à leur valeur nominale réduite du montant de la portion des prêts constituant une subvention. Le montant de la subvention est imputé aux charges à la date où le prêt est consenti. Le montant de l'escompte du prêt est amorti par imputation aux revenus pendant la durée du prêt. Les prêts en cours comprennent les montants que doivent les entreprises publiques.

Le poste Investissement dans les entreprises publiques représente l'actif net des entreprises publiques. Cet actif est comptabilisé selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, décrite dans la section sur les principes de consolidation.

Actif net des organismes du secteur parapublic

L'actif net des organismes du secteur parapublic est constitué des biens corporels et de l'actif financier de ces organismes déduction faite de leur passif. L'actif de ces organismes est consolidé, mais il appartient à ces organismes et est géré et exploité par ceux-ci. Les immobilisations corporelles des hôpitaux et des collèges sont comptabilisées selon le coût historique dans leurs états financiers. Les intérêts courus lors de la construction de projets importants sont capitalisés et inclus dans le coût historique lorsqu'un financement propre aux projets est prévu. À l'heure actuelle, les conseils scolaires ne comptabilisent pas les immobilisations corporelles dans leurs états financiers, mais un redressement est effectué lors de la consolidation pour comptabiliser le coût historique estimé de leurs terrains et immeubles dans les états financiers consolidés de la province.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon le coût historique moins l'amortissement accumulé. Le coût historique comprend les coûts directement liés à l'acquisition, la conception, la construction, l'aménagement ou l'amélioration des immobilisations corporelles ainsi que les frais généraux directement attribuables à la construction et à l'aménagement, à l'exclusion des intérêts. Un coût historique estimé a été utilisé lorsque le coût réel était inconnu au moment où la province a mis en œuvre la comptabilité des immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles, à l'exception des terres, sont amorties pendant leur durée de vie utile selon une modalité linéaire.

La province met progressivement en œuvre les recommandations du CCSP concernant les immobilisations corporelles dont elle est propriétaire. Les catégories suivantes sont incluses dans les immobilisations corporelles et comptabilisées selon le coût historique : les terrains, les immeubles et l'infrastructure de transport appartenant à la province et toutes les immobilisations corporelles appartenant à des organismes du gouvernement qui sont consolidés dans les présents états financiers. Les immobilisations corporelles qui restent, y compris les actifs loués, les ordinateurs, l'équipement, les véhicules et l'ameublement, sont passées en charges lors de leur acquisition. La province entend adopter en 2009-2010 les recommandations du CCSP pour les autres immobilisations corporelles qui restent.

Les coûts d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les améliorations qui prolongent de façon significative la vie utile ou la capacité d'une immobilisation corporelle sont capitalisées. Les contributions externes pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisées comme des revenus reportés et amorties selon la même méthode que les immobilisations corporelles apparentées.

2. Dette

La province emprunte sur les marchés nationaux et internationaux. La dette de 162,1 milliards de dollars au 31 mars 2008 (157,0 milliards de dollars en 2007) se compose essentiellement d'obligations et de débentures émises sur les marchés financiers publics à court et à long terme et de titres de créance internes détenus par certains régimes de retraite du secteur public fédéraux et provinciaux. La dette comprend la dette contractée pour les besoins de la province de 133,9 milliards de dollars (129,3 milliards de dollars en 2007) et la dette de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) de 28,3 milliards de dollars (28,0 milliards de dollars en 2007). Le tableau à la page suivante présente le calendrier d'échéances de l'encours de la dette totale de la province, selon les devises pour le remboursement, exprimée en dollars canadiens, et tient compte de l'incidence des contrats d'instruments dérivés connexes.

Dette

Au 31 mars

Devise	**Dollar canadien**	**Dollar américain**	**Yen japonais**	**Euro[1]**	**Autres devises[2]**	**Total 2008**	Total 2007
Échéance :							
2008							19 222 $
2009	21 314 $	4 661	–	795	265	**27 035 $**	20 556
2010	9 016	1 629	738	1 443	870	**13 696**	13 720
2011	9 277	1 509	–	–	252	**11 038**	6 438
2012	6 169	1 136	–	–	47	**7 352**	7 127
2013	7 925	3 274	–	–	118	**11 317**	–
1 - 5 ans	53 701	12 209	738	2 238	1 552	**70 438**	67 063
6 - 10 ans	22 667	4 865	103	1 188	1 847	**30 670**	33 812
11 - 15 ans	9 037	–	–	–	–	**9 037**	6 424
16 - 20 ans	14 710	–	–	–	–	**14 710**	12 300
21 - 25 ans	13 469	–	–	–	–	**13 469**	13 606
26 - 40[3] ans	23 732	–	–	–	–	**23 732**	23 788
	137 316 $	17 074	841	3 426	3 399	**162 056 $**	156 993 $
Gains / (Pertes) non amortis – Change	–	119	44	–	(2)	**161**	318
Total[4, 5]	**137 316 $**	**17 193**	**885**	**3 426**	**3 397**	**162 217**	157 311
Dette contractée pour les besoins de la province[6]	**111 962**	**15 136**	**885**	**3 426**	**2 471**	**133 880**	129 308
Dette de la SFIEO	**25 354**	**2 057**	**–**	**–**	**926**	**28 337**	28 003
Total[4, 5]	**137 316 $**	**17 193**	**885**	**3 426**	**3 397**	**162 217 $**	157 311 $
Taux d'intérêt effectifs (moyenne pondérée)							
2008	**5,97 %**	**4,76 %**	**2,42 %**	**4,65 %**	**4,42 %**	**5,76 %**	**–**
2007	6,28 %	4,93 %	3,48 %	5,13 %	4,46 %	–	6,02 %

[1] Les emprunts en euros comprennent les emprunts en euros et en francs français.

[2] Les autres devises comprennent le dollar australien, le dollar néo-zélandais, la livre sterling, le franc suisse, le dollar de Hong Kong, le rand d'Afrique du Sud et la nouvelle livre turque.

[3] L'échéance la plus longue est le 2 juin 2047.

[4] Au 31 mars 2008, le total de la dette en devises étrangères était de 24,7 milliards de dollars (28,2 milliards de dollars en 2007). De ce montant, 23,9 milliards de dollars ou 96,8 % (27,2 milliards de dollars ou 96,4 % en 2007) étaient des emprunts entièrement couverts en dollars canadiens; le reste, soit 3,2 % (3,6 % en 2007) de la dette en devises étrangères était des emprunts non couverts : 47 millions de dollars (291 millions de dollars en 2007) en dollars américains, 720 millions de dollars (686 millions de dollars en 2007) en yens japonais, et 26 millions de dollars (24 millions de dollars en 2007) en francs suisses.

[5] La dette totale inclut des obligations totalisant 2,7 milliards de dollars (3,3 milliards de dollars en 2007) comprenant des options intégrées dont peut se prévaloir la province ou le porteur dans certaines conditions.

[6] Les emprunts en dollars canadiens comprennent des dettes à long terme que la province a contractées. Au 31 mars 2008, une somme de 1,2 milliard de dollars était détenue (1,1 milliard de dollars en 2007).

Dette **Au 31 mars**	**2008**	2007
Dette payable au(x) / à la :		
Investisseurs publics	**141 730 $**	134 431 $
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada	**10 233**	10 233
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	**4 466**	6 411
Régime de retraite des fonctionnaires	**2 260**	2 502
Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario	**1 074**	1 188
Société canadienne d'hypothèques et de logement	**863**	914
Autres[1]	**1 430**	1 314
Total	**162 056 $**	156 993 $

[1] La dette payable à d'autres comprend principalement les emprunts du trust des conseils scolaires, qui s'élèvent à 831 millions de dollars (848 millions de dollars en 2007) et les emprunts de la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants, qui se situent à 599 millions de dollars (400 millions de dollars en 2007).

La juste valeur des emprunts contractés vise à estimer les montants auxquels les titres d'emprunts pourraient être échangés dans le cadre d'une opération entre parties consentantes. Pour établir la valeur de la dette provinciale, on obtient une juste valeur estimative en ayant recours à des flux monétaires actualisés et à d'autres méthodes d'évaluation, puis on la compare aux cotes du marché public lorsqu'elles sont disponibles. Ces estimations sont modifiées par les hypothèses de taux d'actualisation et par le montant et le calendrier des mouvements de trésorerie futurs.

La juste valeur estimative de la dette au 31 mars 2008 était de 180,1 milliards de dollars (174,7 milliards de dollars en 2007). Ce montant est plus élevé que la valeur comptable de 162,1 milliards de dollars (157,0 milliards de dollars en 2007) en raison des taux d'intérêt actuels qui sont généralement inférieurs aux taux d'intérêt s'appliquant à la dette émise. La juste valeur de la dette ne tient pas compte de l'incidence des contrats d'instruments dérivés connexes.

Emprunts du trust des conseils scolaires

Un trust de conseils scolaires a été constitué en juin 2003 pour refinancer en permanence la dette contractée par 55 conseils scolaires. En juin 2003, le trust a émis des débentures à fonds d'amortissement de 30 ans, totalisant 891 millions de dollars. Il a versé 882 millions de dollars des produits aux 55 conseils scolaires en contrepartie du droit irrévocable de recevoir les futurs paiements de transfert de la province touchant cet emprunt. Ces montants seront réduits au cours de la période de 30 ans par les paiements de transfert que fera le ministère de l'Éducation au trust en vertu du programme des Subventions de fonctionnement aux conseils scolaires. Au 31 mars 2008, les avances de 822 millions de dollars (840 millions de dollars en 2007) aux conseils scolaires étaient comprises dans les autres actifs et les 831 millions de dollars (848 millions de dollars en 2007) en débentures sont comptabilisés dans la dette.

3. Gestion du risque et instruments financiers dérivés

La province utilise diverses stratégies de gestion du risque et respecte des limites d'exposition rigoureuses pour s'assurer que le risque est géré de façon prudente et efficiente. Elle a recours à un certain nombre de stratégies, dont celle des instruments financiers dérivés (« instruments dérivés »).

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur découle de l'actif sous-jacent. La province utilise les instruments dérivés aux fins de couverture et de réduction des frais d'intérêt. Les opérations de couverture sont effectuées principalement grâce à des échanges, qui sont des contrats au sens de la loi dans le cadre desquels la province convient avec une autre partie d'échanger des flux de trésorerie selon une ou plusieurs valeurs nominales à l'aide de taux d'intérêt de référence stipulés pendant une période déterminée. Cela permet à la province de compenser ses obligations actuelles et, en fait, de les convertir en des obligations ayant des caractéristiques plus intéressantes. Parmi les autres instruments financiers dérivés employés par la province figurent les contrats de change à terme, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisé, les contrats d'options et les garanties de taux plafond et plancher.

Le risque de change est le risque que la valeur en dollars canadiens des paiements du principal et des intérêts sur les emprunts en devises étrangères et la valeur des opérations en devises étrangères varient en raison des fluctuations des taux de change. Afin de gérer le risque de change, la province se sert de contrats d'instruments dérivés, dont des contrats de change à terme, des contrats à terme normalisé, des contrats d'options et des échanges pour convertir en dollars canadiens ses liquidités qui sont en devises étrangères. Les plupart des contrats d'instruments dérivés couvrent la dette sous-jacente en harmonisant toutes les durées cruciales par souci d'efficacité. Lorsque la durée du contrat de change à terme utilisé pour fins de couverture est plus courte que celle de la dette sous-jacente, l'efficacité est assurée par la prolongation de la durée du contrat pour qu'elle s'harmonise avec celle de la dette sous-jacente ou jusqu'à ce que le contrat soit remplacé par un contrat d'instrument dérivé plus long.

En vertu de la politique actuelle, le montant de la dette sous forme de capital en liquidités sans couverture déduction faite des devises étrangères ne doit pas dépasser 5 % de la dette contractée pour les besoins de la province et de la dette de la SFIEO. Au 31 mars 2008, 0,6 % et 0 % (0,7 % et 0 % en 2007) de tous les emprunts étaient dans une position non couverte. Une augmentation de un cent du dollar canadien par rapport au dollar américain entraînerait une hausse de 0,5 million de dollars du montant de la dette (2,5 millions de dollars en 2007) et de 0,8 million de dollars (2,4 millions de dollars en 2007) des frais d'intérêt sur la dette. Une baisse de un yen japonais par rapport au dollar canadien se traduirait par une hausse du montant de la dette de 7,5 millions de dollars (7,0 millions de dollars en 2007) et une augmentation des frais d'intérêt sur la dette de 4,0 millions de dollars (2,4 millions de dollars en 2007). Les gains totaux relatifs au change comptabilisés dans l'état des résultats de 2007-2008 s'élevaient à 131 millions de dollars (127 millions de dollars en 2006-2007).

Les charges liées à l'intérêt sur la dette peuvent également varier à cause des changements dans les taux d'intérêt. En ce qui concerne la dette contractée pour les besoins de la province et la dette de la SFIEO, le risque est mesuré selon le risque de révision des taux d'intérêt, qui équivaut à la somme nette du risque lié aux emprunts à taux flottant, des réserves de liquidité et des emprunts à taux fixe arrivant à échéance au cours des 12 prochains mois, exprimé en pourcentage des dettes précitées. Selon la conjoncture, la province accroît ou réduit le risque de révision des taux d'intérêt en contractant ou en remboursant des emprunts à court terme, ou encore en ayant recours à des

instruments dérivés ou en annulant certains de ces instruments. En vertu de la politique actuelle, le risque de révision des taux d'intérêt est limité à 35 % dans le cas de la dette contractée pour les besoins de la province et de la dette de la SFIEO.

Au 31 mars 2008, le risque de révision des taux d'intérêt dans le cas de la dette contractée pour les besoins de la province et de la dette de la SFIEO était de 15,6 % et de 23,6 % respectivement (15,3 % et 14,4 % en 2007). En fonction d'instruments financiers portant intérêt à taux flottant dont on disposait à la date du bilan et du refinancement des dettes venant à échéance prévu pour l'exercice à venir, une augmentation de 1 % (100 points de base) des taux d'intérêt entraînerait une hausse de 290 millions de dollars des frais d'intérêt sur la dette (250 millions de dollars en 2007).

Le risque d'illiquidité est le risque que la province ne soit pas en mesure de rembourser sa dette à court terme actuelle. En vue de réduire ce risque, la province garde des réserves de liquidité, soit l'encaisse et les placements temporaires (note 7), à des niveaux qui lui permettront de répondre à ses besoins futurs quant à l'encaisse et qui lui donneront une certaine souplesse quant au calendrier de ses émissions de titres. En outre, la province dispose de programmes de billets à court terme comme sources de liquidité pour éventualités.

Le tableau suivant renferme les dates d'échéance des instruments dérivés de la province en cours au 31 mars 2008, par type d'instrument, en fonction du montant nominal de référence des contrats. Les montants nominaux représentent le volume de contrats dérivés en cours et n'indiquent pas le risque de crédit ou de marché de ces contrats. Ils ne sont pas représentatifs non plus des flux de trésorerie réels.

Valeur nominale du portefeuille des instruments dérivés
Au 31 mars

								2008	2007
Échéance au cours de l'exercice	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**6 – 10 ans**	**Plus de 10 ans**	**Total**	**Total**
Échanges :									
Taux d'intérêt	11 444 $	8 973 $	4 679 $	2 509 $	7 315 $	21 254 $	4 854 $	**61 028 $**	68 565 $
Crédit croisé	5 278	5 575	1 981	1 226	2 806	10 166	–	**27 032**	31 320
Contrats de change à terme	2 649	–	–	–	–	–	–	**2 649**	1 803
Garanties de taux plafond et plancher	–	88	–	–	–	–	–	**88**	138
Total	19 371 $	14 636 $	6 660 $	3 735 $	10 121 $	31 420 $	4 854 $	**90 797 $**	101 826 $

Les instruments dérivés comportent un risque de crédit, soit le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles quant aux instruments dérivés pour lesquels la province a un gain non réalisé. Le tableau suivant indique le risque de crédit lié au portefeuille des instruments financiers dérivés, mesuré selon la valeur de remplacement des contrats dérivés, au 31 mars 2008.

Risque de crédit **Au 31 mars**	**2008**	2007
Risque de crédit brut[1]	**2 247 $**	1 083 $
Moins : Conventions de positionnement[2]	**(1 487)**	(898)
Risque de crédit net	**760 $**	185 $

1 Le risque de crédit brut représente la perte que subirait la province si chacune de ses contreparties manquait à ses engagements au même moment (c.-à-d., la province a un gain non matérialisé).

2 Les conventions de positionnement s'appliquent aux contreparties assujetties à des ententes cadres lorsque les dates de règlement des contrats ne coïncident pas.

La province gère le risque de crédit associé aux instruments dérivés notamment en ne faisant affaire qu'avec des contreparties ayant une bonne cote de solvabilité et en surveillant régulièrement la conformité aux limites de crédit. En outre, elle passe, avec la plupart de ses contreparties, des contrats (ententes cadres) comprenant des modalités de résiliation et, le cas échéant, de paiement. Le risque de crédit brut représente la perte qu'accuserait la province si toutes les contreparties qui constituent un risque de crédit manquaient à leurs obligations en même temps et si la province ne pouvait avoir recours aux provisions des conventions de positionnement. Le risque de crédit net tient compte des effets modérateurs de ces provisions.

4. Passifs de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

La Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) fait l'objet d'une consolidation en tant qu'organisme du gouvernement dans les présents états financiers. Le solde d'ouverture du déficit accumulé de la province de l'exercice antérieur a été redressé pour tenir compte d'un redressement du passif non capitalisé de la SFIEO. Le passif non capitalisé de la SFIEO au 1er avril 2006 a été réduit de 110 millions de dollars pour tenir compte de l'élimination d'un fonds de roulement payable à l'Ontario Power Generation Inc. (OPG) qui avait été consigné à l'origine dans le passif non capitalisé de la SFIEO. Il a été par la suite déterminé qu'aucune obligation n'était liée à ce montant.

Outre le passif courant et la dette à long terme de la SFIEO, comptabilisés dans les présents états financiers sous Créditeurs et charges à payer et Dette respectivement, le passif suivant de la SFIEO est également comptabilisé dans les présents états financiers :

Contrats d'achat d'électricité

Des contrats d'achat d'électricité et des conventions de prêt connexes ont été conclus par Ontario Hydro avec des producteurs indépendants situés en Ontario. À titre de successeur légal d'Ontario Hydro, la SFIEO est la contrepartie de ces contrats. L'obligation découle du fait que ces contrats, qui arrivent à échéance à différentes dates d'ici 2048, prévoient l'achat d'électricité à des prix qui devaient être supérieurs aux prix du marché.

L'obligation envers les producteurs indépendants a été évaluée à 4,3 milliards de dollars selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie puisqu'Ontario Hydro a continué d'exister sous l'appellation SFIEO le 1er avril 1999. Avant que le marché de l'électricité ne soit ouvert à la concurrence en mai 2002, l'électricité achetée auprès des producteurs indépendants était revendue au prix coûtant au réservoir commun de revenus que gère l'OPG. Après l'ouverture du marché, la SFIEO a subi des pertes annuelles sur l'électricité achetée auprès des producteurs indépendants. Le

modèle fondé sur la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie a été mis à jour au 31 mars 2003, ce qui a eu pour effet de réduire de 422 millions de dollars le passif estimé pour le faire passer à 3,7 milliards de dollars. Cette modification provenant du changement est amortie en fonction des activités sur une période de 10 ans.

Aux termes de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*, qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2005, la SFIEO a commencé à toucher les prix contractuels réels pour l'électricité vendue aux consommateurs et elle ne subira plus de pertes découlant de ces contrats d'achat d'électricité. À cette époque, on a estimé que la majeure partie de la dette serait remboursée sur une période de 12 ans, au fur et à mesure que les contrats d'achat d'électricité prendraient fin. La diminution du passif lié aux contrats d'achat d'électricité se chiffrait à 398 millions de dollars en 2007-2008 (412 millions de dollars en 2006-2007). Il en résulte un passif de 2,6 milliards de dollars au 31 mars 2008 (3,0 milliards de dollars en 2007).

5. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Passif (Actif) découlant des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs

Au 31 mars	**2008**	**2008**	**2008**	2007
	Prestations de retraite	**Autres avantages sociaux futurs**	**Total**	Total
Obligation au titre des prestations de retraite	65 071 $	5 757 $	**70 828 $**	67 054 $
Moins : Actif des régimes de retraite	(74 846)	(405)	**(75 251)**	(68 771)
Gains (pertes) actuariels non amortis	4 447	(614)	**3 833**	1 791
Redressements[1]	1 614	–	**1 614**	1 324
Total	**(3 714) $**	**4 738 $**	**1 024 $**	1 398 $

[1] Les redressements pour les prestations de retraite sont en fonction de ce qui suit :
- i) les différences qui résultent du fait que des montants sont déclarés par les régimes de retraite le 31 décembre au lieu du 31 mars, date qui correspond à la fin de l'exercice de la province;
- ii) la différence non amortie entre les cotisations des employeurs et les cotisations salariales pour les régimes de retraite conjoints;
- iii) les réductions des cotisations salariales non amorties pour les régimes à répondant unique;
- iv) le passif initial non capitalisé et non amorti des régimes conjoints;
- v) les montants à verser par la province qui sont comptabilisés en tant que cotisations dans l'actif des régimes de retraite.

Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs

Pour l'exercice clos le 31 mars	**2008**	**2008**	**2008**	2007
	Prestations de retraite	**Autres avantages sociaux futurs**	**Total**	Total
Coût des avantages sociaux	1 634 $	302 $	**1 936 $**	1 860 $
Amortissement des pertes (gains) actuarielles	(485)	94	**(391)**	(242)
Cotisations salariales	(200)	–	**(200)**	(186)
Frais d'intérêt (revenu)	(452)	235	**(217)**	(61)
Redressements[1]	(24)	–	**(24)**	(209)
Total[2]	**473 $**	**631 $**	**1 104 $**	1 162 $

[1] Les redressements pour les prestations de retraite sont constitués de l'amortissement de :
i) la différence entre les cotisations des employeurs et les cotisations salariales pour les régimes de retraite conjoints;
ii) les réductions des cotisations salariales pour les régimes à répondant unique;
iii) le passif initial non capitalisé des régimes conjoints.

[2] Les charges totales des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs figurent à l'Annexe 4. Les charges du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, qui s'élèvent à 342 millions de dollars (345 millions de dollars en 2006-2007), sont incluses dans les charges liées à l'éducation de l'état consolidé des résultats et elles sont divulguées séparément à l'Annexe 3. Les charges des régimes de retraite des fonctionnaires et du SEFPO, qui s'élèvent à 131 millions de dollars (172 millions de dollars en 2006-2007), et les charges des autres avantages sociaux futurs au titre des avantages de retraite, qui s'élèvent à 400 millions de dollars (385 millions de dollars en 2006-2007), sont incluses dans les charges liées à l'administration générale et autres charges de l'état consolidé des résultats. Les charges totales combinées des régimes de retraite des fonctionnaires et du SEFPO et des autres avantages sociaux futurs au titre des avantages de retraite s'élèvent à 531 millions de dollars (557 millions de dollars en 2006-2007) et sont divulguées séparément à l'Annexe 3. Les charges résiduelles au titre des autres avantages sociaux futurs sont incluses dans les charges par ministère à l'Annexe 3.

Régimes de retraite

La province répond de plusieurs régimes de retraite. Elle est le seul répondant du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et est corépondant pour le Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) et du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREEO).

Ces trois régimes sont des régimes contributifs à prestations déterminées qui garantissent aux fonctionnaires ainsi qu'aux enseignants et aux administrateurs des paliers élémentaire et secondaire de l'Ontario un revenu déterminé au moment de la retraite. Les prestations sont calculées principalement en fonction du revenu moyen des cinq meilleures années et des années de service des participants, et elles sont indexées en fonction de l'indice des prix à la consommation afin de constituer une mesure de protection contre l'inflation. Les participants versent normalement aux régimes des cotisations qui représentent de 7 % à 9 % de leur salaire. La province verse des cotisations équivalentes.

Le financement de ces régimes est fondé sur des évaluations actuarielles prévues par la loi et effectuées au moins tous les trois ans. Au cours de l'exercice 2007-2008, la province a versé 809 millions de dollars au RREEO (797 millions de dollars en 2006-2007), 213 millions de dollars (y compris 59 millions de dollars à titre de paiement spécial) au RRF (218 millions de dollars en 2006-2007 y compris un paiement spécial de 75 million de dollars) et 153 millions de dollars au Régime de retraite du SEFPO (143 millions de dollars en 2006-2007). Au cours de l'année civile 2007, les prestations versées par le RREEO, y compris les fonds transférés à d'autres régimes, ont atteint 4,0 milliards de dollars (3,8 milliards de dollars en 2006), celles versées par le RRF ont été de 856 millions de dollars (822 millions de dollars en 2006) et celles versées par le Régime de retraite du SEFPO ont été de 542 millions de dollars (529 millions de dollars en 2006). En vertu des ententes conclues entre la province et le SEFPO, et entre la province et la Fédération des enseignantes et des

enseignants de l'Ontario (FEEO), les gains et les pertes établis selon les évaluations actuarielles prévues par la loi doivent être partagés entre les corépondants.

Selon la meilleure estimation du gouvernement, le taux d'inflation annuel à long terme utilisé pour le calcul des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs déclaré dans les présents états financiers est de 2,5 %; le taux d'indexation salariale, de 3,5 %; le taux d'actualisation et le taux prévu de rendement de l'actif des régimes de retraite sont de 6,75 % pour le RREEO, de 6,5 % pour le RRF et de 6,75 % pour le Régime de retraite du SEFPO. Les gains ou les pertes actuariels sont amortis sur une période de 10 à 14 ans.

La province répond également de la Convention de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, ainsi que des régimes d'avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires. Les charges et le passif de ces régimes sont inclus dans les charges et le passif des prestations de retraite déclarés dans les tableaux précédents.

Autres avantages sociaux futurs

Les autres avantages sociaux futurs sont les avantages non liés aux prestations de retraite, les avantages postérieurs à l'emploi et les congés rémunérés. Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul des autres avantages sociaux futurs (à l'exception des prestations de retraite) pour 2007-2008 est de 4,95 % (4,90 % en 2006-2007).

Avantages de retraite

La province fournit une assurance dentaire, une assurance-vie de base, ainsi que des prestations supplémentaires d'assurance-santé et d'assurance-hospitalisation au personnel à la retraite par l'entremise d'un régime autogéré sans capitalisation à prestations déterminées. Elle a versé 127 millions de dollars à ce régime au cours de l'exercice 2007-2008 (122 millions de dollars en 2006-2007). Le passif associé aux avantages non liés aux prestations de retraite, qui s'élevait à 3,0 milliards de dollars au 31 mars 2008 (2,7 milliards de dollars en 2007), est inclus dans le passif lié aux autres avantages sociaux futurs. Les charges de 400 millions de dollars en 2007-2008 (385 millions de dollars en 2006-2007) sont incluses dans les charges des autres avantages sociaux futurs.

Le taux d'actualisation utilisé dans le calcul des autres avantages de retraite pour 2007-2008 est de 5,10 % (5,10 % en 2006-2007).

Avantages postérieurs à l'emploi

La province fournit aux employés qui ont cinq années de service complètes une indemnité de départ égale à une semaine de salaire pour chaque année de service, jusqu'à un maximum 50 % de leur salaire annuel. Les employés qui ont une année de service complète mais moins de cinq années ont également droit à une indemnité de départ en cas de décès, de retraite ou de congédiement. Les indemnités de départ ne sont pas capitalisées et sont administrées par la province. En 2007-2008, la province a versé 46 millions de dollars (48 millions de dollars en 2006-2007) en indemnités de départ. Le passif lié aux indemnités de départ, qui s'élevait à 859 millions de dollars au 31 mars 2008 (834 millions de dollars en 2007) est inclus dans le passif lié aux autres avantages sociaux futurs. Les charges pour 2007-2008, qui s'élèvent à 71 millions de dollars (78 millions de dollars en 2006-2007), sont incluses dans les charges liées aux autres avantages sociaux futurs.

La province fournit aussi, dans le cadre d'un régime autogéré, des indemnités d'accident du travail, des prestations d'invalidité de longue durée ainsi que des prestations ordinaires aux employés qui touchent des prestations d'invalidité de longue durée. Le passif lié aux indemnités d'accident du travail, qui s'élevait à 408 millions de dollars au 31 mars 2008 (416 millions de dollars en 2007), moins les dépôts de 1 million de dollars (2 millions de dollars en 2007), est inclus dans le passif lié aux autres avantages sociaux futurs. Les charges pour 2007-2008, qui s'élèvent à 35 millions de dollars (98 millions de dollars en 2006-2007), ce qui comprend des paiements de 43 millions de dollars versés en 2007-2008 (42 millions de dollars en 2006-2007), sont incluses dans les charges liées aux autres avantages sociaux futurs.

Le passif non capitalisé lié aux prestations d'invalidité de longue durée, qui s'élevait à 250 millions de dollars au 31 mars 2008 (222 millions de dollars en 2007), fait abstraction des dépôts de 404 millions de dollars (362 millions de dollars en 2007) et est inclus dans le passif lié aux autres avantages sociaux futurs. Les charges de 2007-2008, qui s'élevaient à 99 millions de dollars (77 millions de dollars en 2006-2007) sont incluses dans les charges liées aux autres avantages sociaux futurs. Un paiement de 72 millions de dollars au titre des prestations d'invalidité de longue durée a été versé en 2007-2008 (64 millions de dollars en 2006-2007).

6. Autres passifs

Autres passifs **Au 31 mars**	**2008**	2007
Revenus reportés :		
Transferts fédéraux	**1 337 $**	1 628 $
Immatriculation et permis de conduire	**625**	636
Autres	**843**	782
Total des revenus reportés	**2 805**	3 046
Autres fonds et passifs	**1 794**	1 349
Total	**4 599 $**	4 395 $

Les transferts fédéraux qu'a reçus la province ont pour but de financer les dépenses provinciales pendant plusieurs années. Ils sont comptabilisés à titre de revenus au cours des périodes déterminées par le gouvernement fédéral dans les ententes sous-jacentes. Des précisions sont fournies dans le tableau suivant :

Revenus reportés – Transferts fédéraux

	Total des transferts reçus	Inclus dans les revenus		Revenus reportés à des périodes ultérieures		Revenus reportés
		2006-2007 et avant	2007-2008	2008-2009	2009-2010 et après	Au 31 mars 2008
écoFiducie Canada pour la qualité de l'air et les changements climatiques	586 $	– $	195 $	195 $	196 $	**391 $**
Réduction des temps d'attente	1 656	953	468	235	–	**235**
Programme stratégique d'infrastructures routières	172	9	10	7	146	**153**
Fonds de fiducie pour les garanties de délais d'attente	205	–	68	68	69	**137**
Projets d'immobilisations dans les transports en commun	351	117	117	117	–	**117**
Logement abordable	312	117	117	78	–	**78**
Fiducie pour l'immunisation contre le VPH	117	–	39	39	39	**78**
Fonds sur l'infrastructure frontalière	91	3	14	3	71	**74**
Fiducie pour le logement des Autochtones hors réserves	80	27	26	27	–	**27**
Autres paiements de transfert du gouv. féd.	437	195	195	41	6	**47**
Total	4 007 $	1 421 $	1 249 $	810 $	527 $	**1 337 $**

La province offre l'option de renouveler l'immatriculation des véhicules pour deux ans et de renouveler le permis de conduire pour plusieurs années (deux ans pour les personnes âgées et cinq ans pour tous les autres conducteurs). Les montants perçus en raison de ces renouvellements pluriannuels sont comptabilisés sur les périodes de validité des immatriculations et des permis dans les revenus.

Les autres revenus reportés comprennent les apports en capital reportés de 668 millions de dollars (531 millions de dollars en 2007) provenant de sources externes pour l'acquisition et la construction d'immobilisations corporelles appartenant à la province.

Les autres fonds et passifs comprennent les prestations et les avantages de retraite liés à la Caisse de retraite des juges provinciaux, à la fonction publique et aux Comptes des avantages sociaux supplémentaires des sous-ministres, les passifs réglementaires et les fonds grevés d'affectations d'origine externe. Les passifs réglementaires de 166 millions de dollars et les actifs réglementaires de 53 millions de dollars sont ceux de l'Office de l'électricité de l'Ontario. Ils résultent de la mise en

oeuvre de la *Loi de 1998 sur l'électricité* et de ses règlements d'application. Ces montants peuvent être un actif ou un passif selon que le coût réel de l'énergie est supérieur ou inférieur au prix réglementé.

7. Placements temporaries

Placements temporaires **Au 31 mars**	**2008**	2007
Placements temporaires	**3 315 $**	7 764 $
Plus : Actif acheté dans le cadre des engagements de revente	**1 679**	-
Moins : Actif vendu dans le cadre des engagements de rachat	**(851)**	(5 471)
Total	**4 143 $**	2 293 $

La juste valeur des placements temporaires, y compris les actifs achetés et vendus aux termes d'engagements de revente et de rachat, était de 4,3 milliards de dollars au 31 mars 2008 (2,4 milliards de dollars en 2007). Les placements temporaires consistent principalement en placements dans des obligations du gouvernement. La juste valeur est établie à l'aide des valeurs à la cote.

Un engagement de revente est une entente conclue entre deux parties aux termes de laquelle la province achète et revend ultérieurement un titre à un prix et à une date déterminés. Un engagement de rachat est une entente conclue entre deux parties aux termes de laquelle la province vend et rachète ultérieurement un titre à un prix et à une date déterminés.

8. Autres actifs

Les autres actifs comprennent les éléments payés d'avance, les investissements à long terme, les charges reportées et les actifs réglementaires. Les actifs réglementaires sont examinés dans la note 6. Pendant l'exercice clos le 31 mars 2008, les investissements dans le papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers au Canada ont été reclassifiés. Au lieu d'être des espèces et des quasi-espèces, ils sont maintenant des investissements à long terme.

Au 31 mars 2008, la province détenait du PCAA émis par un certain nombre de fiducies. Leur coût initial s'élevait à 636,9 millions de dollars (valeur au pair : 644,2 millions de dollars). À l'époque où la province avait fait ces investissements, Dominion Bond Rating Service (DBRS) avait accordé la cote R-1 (élevée), la cote la plus élevée pour du papier commercial, à environ 92 % des investissements que détenait la province, et la cote R-1 (moyenne) aux investissements restants. Cependant, le marché du PCAA a été inactif depuis la mi-août 2007 et est visé par un accord de moratoire qui porte le nom d'accord de Montréal. Le comité pancanadien des investisseurs (le « comité des investisseurs »), créé le 6 septembre 2007, a pour mission de restructurer le PCAA. Le 17 mars 2008, il a déposé une requête relativement à un plan de restructuration (le « plan ») auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (la « Cour ») conformément à la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. Le plan a été avalisé par 96 % des investisseurs le 25 avril 2008 et homologué par la Cour le 5 juin 2008. À l'heure actuelle, il est visé par un processus d'appel et n'a pas encore reçu l'approbation finale du tribunal. La province est pratiquement certaine que le projet

de restructuration sera couronné de succès et qu'elle recevra les billets restructurés que le Plan envisage plus tard en 2008.

Le 20 mars 2008, le comité des investisseurs a publié un bulletin d'information qui comprenait des précisions sur le projet de restructuration. Compte tenu des données figurant dans ce bulletin et des autres renseignements accessibles au public, on estime que la province recevra une série de billets dont la date d'échéance correspondra étroitement à celle des actifs sous-jacents. Seront compris des billets d'une valeur approximative de 49,6 millions de dollars garantis par des actifs conventionnels, des billets totalisant 33,7 millions de dollars avec une exposition au marché hypothécaire résidentiel américain, et des billets d'une valeur de 553,5 millions de dollars garantis par un ensemble d'actifs structurés et conventionnels. Approximativement 84 % des obligations restructurées que la province recevra devraient avoir une cote de solvabilité élevée ou être garanties par des actifs conventionnels de qualité élevée.

Conformément aux normes de comptabilité applicables aux gouvernements, la province doit tenir compte de toute diminution de la valeur de ses investissements réputée une « moins-value liée à une baisse permanente ». Dans ces cas, la valeur des investissements à long terme est réduite pour tenir compte de la valeur de recouvrement nette. La province a estimé la valeur de recouvrement nette de son portefeuille de PCAA au moyen d'une technique d'évaluation fondée sur des données historiques à long terme et sur l'ensemble de tous les renseignements accessibles au public à la date de mise au point définitive des états financiers consolidés. Une méthode de valeur actualisée des flux de trésorerie pondérée en fonction des probabilités a été employée aux fins de l'évaluation. Cette analyse tient compte des probabilités de réussite de la restructuration et des caractéristiques particulières de chaque catégorie de billets.

Compte tenu de cette analyse, la meilleure estimation, par la direction, de la valeur de recouvrement nette des investissements de la province dans le PCAA, au 31 mars 2008, s'élève à environ 530,1 millions de dollars, ce qui représente une réévaluation d'environ 106,8 millions de dollars. Cette réévaluation figure dans l'état consolidé des résultats. Aucun revenu d'intérêt n'a couru à ce jour en ce qui concerne les investissements de la province dans le PCAA.

En outre, les entreprises publiques dont les résultats sont consolidés selon la méthode modifiée de la mise en équivalence ont comptabilisé une diminution totale de 18 millions de dollars en ce qui concerne le PCAA. Cette réduction de la valeur est comprise dans la section Revenus d'investissement dans les entreprises publiques de l'état consolidé des résultats pour l'exercice clos le 31 mars 2008. À cette date, la juste valeur estimée restante des investissements des entreprises publiques dans le PCAA s'élevait à 40 millions de dollars.

La province continue d'avoir une position de liquidité forte. Les problèmes de liquidité dans le marché du PCAA n'ont pas eu des incidences importantes sur les résultats ou la situation financière de la province.

9. Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles **Au 31 mars**	**2008**	**2008**	**2008**	2007
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur comptable nette**	Valeur comptable nette
Terrains	5 682 $	– $	**5 682 $**	5 558 $
Immeubles	4 767	1 524	**3 243**	2 919
Infrastructure de transport	15 917	6 374	**9 543**	7 612
Autres	1 939	1 295	**644**	1 156
Total	28 305 $	9 193 $	**19 112 $**	17 245 $

Les terrains englobent les terrains acquis pour l'infrastructure de transport, les parcs et les immeubles et pour toute autre utilisation dans le cadre de programmes ainsi que pour les améliorations foncières dont la durée de vie n'est pas définie. Ils ne sont pas amortis. Les terrains ne comprennent pas les terres de la Couronne acquises en vertu d'un droit.

Les immeubles englobent les installations utilisées pour l'administration et les services, et les immeubles en construction, mais excluent les locaux loués.

L'infrastructure de transport englobe les routes provinciales, les voies ferrées, les ponts et les ouvrages et installations connexes, sauf les terrains et les immeubles.

Les autres immobilisations corporelles englobent le matériel ferroviaire, le matériel informatique, les véhicules, l'ameublement ainsi que le matériel servant à l'administration et aux services qui appartiennent aux organismes du gouvernement qui sont consolidés. Des actifs similaires des ministères provinciaux devraient être inclus dans les états financiers de la province de 2009-2010. Les œuvres d'art et les trésors historiques, y compris l'Édifice de l'Assemblée législative, ne sont pas compris dans les immobilisations corporelles.

Toutes les immobilisations corporelles, à l'exception des immeubles en construction, des terrains et des améliorations foncières dont la durée de vie n'est pas définie, sont amorties de façon linéaire tout au long de leur durée de vie utile estimative. La charge d'amortissement pour l'exercice 2007-2008 a totalisé 880 millions de dollars (838 millions de dollars en 2006-2007). La durée de vie utile des immobilisations corporelles de la province a été estimée comme suit :

Immeubles	20 à 40 ans
Infrastructure de transport	10 à 60 ans
Autres	3 à 25 ans

10. Changements subis par la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires

L'Ontario Power Generation Inc. (OPG) a constitué des fonds en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (fonds aux termes de l'ONFA) en vue de disposer de ressources financières suffisantes pour couvrir les coûts de déclassement de centrales nucléaires et de gestion des déchets nucléaires. Le 1er janvier 2007, l'OPG a adopté les nouvelles normes comptables établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers. Par conséquent, les fonds aux termes de l'ONFA ont été reportés à leur juste valeur dans les états financiers de l'OPG.

Depuis le 1er avril 2007, la juste valeur des fonds aux termes de l'ONFA est comptabilisée au poste Investissement dans les entreprises publiques des présents états financiers consolidés. Les gains et pertes réalisés à l'égard des fonds aux termes de l'ONFA sont constatés dans les revenus d'investissement dans les entreprises publiques. Les gains et pertes non réalisés à l'égard des fonds aux termes de l'ONFA sont constatés dans le poste Augmentation (Diminution) de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires de l'état consolidé de l'évolution de la dette nette et de l'état consolidé de l'évolution du déficit accumulé. Les soldes entre organismes liés aux fonds aux termes de l'ONFA inscrits dans les états financiers consolidés de l'OPG ont été éliminés.

L'effet cumulatif de ce changement de méthode comptable a entraîné une augmentation de 1,5 milliard de dollars de l'actif net des entreprises publiques au début de l'exercice (indiqué à l'Annexe 9 des présents états financiers) et une diminution correspondante de la dette nette et du déficit accumulé au début de l'exercice au 1er avril 2007. Les chiffres comparatifs des exercices antérieurs n'ont pas été redressés pour tenir compte de ce changement.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2008, ce changement de méthode comptable a entraîné une augmentation de 62 millions de dollars des revenus d'investissement dans les entreprises publiques et de l'excédent annuel de la province. Les fonds aux termes de l'ONFA ont donné lieu à des pertes non réalisées de 935 millions de dollars au cours de l'exercice, ce qui a entraîné une diminution correspondante au titre de l'investissement dans les entreprises publiques, de la dette nette et du déficit accumulé de la province.

11. Passif éventuel

Obligations garanties par la province

La limite autorisée pour les prêts garantis par la province au 31 mars 2008 équivalait à 2,4 milliards de dollars (2,9 milliards de dollars en 2007). Les prêts en cours garantis et les autres éventualités s'élevaient à 2,3 milliards de dollars au 31 mars 2008 (2,6 milliards de dollars en 2007). Les présents états financiers renferment une provision de 445 millions de dollars (416 millions de dollars en 2007) établie en fonction d'une estimation de la perte probable découlant de garanties données en vertu du Programme de soutien aux étudiants de l'Ontario.

Ontario Nuclear Funds Agreement

En vertu de l'ONFA, la province est tenue d'effectuer des paiements si les coûts estimatifs de gestion des déchets nucléaires dépassent les seuils établis pour un volume donné de combustible

épuisé. À l'heure actuelle, on ne peut déterminer la probabilité que les coûts dépassent ces seuils ni estimer la valeur de ces coûts. Les coûts estimatifs seront mis à jour périodiquement en fonction des nouvelles réalités quant à la gestion des déchets nucléaires.

En outre, en vertu de l'ONFA, la province garantit un rendement de 3,25 % au-dessus de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario pour le fonds de gestion des déchets nucléaires. Si le profit réalisé sur l'actif du fonds est supérieur au taux garanti, la province a droit à l'excédent.

Deux ententes ont été conclues pour satisfaire aux exigences de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) relativement aux garanties financières pour couvrir les obligations de l'OPG liées au déclassement de centrales nucléaires et à la gestion des déchets nucléaires. Une de ces ententes donne à la CCSN accès aux fonds distincts établis en vertu de l'ONFA. L'autre entente procure une garantie provinciale directe à la CCSN au nom de l'OPG. Cette garantie, représentant jusqu'à 760 millions de dollars au 1er janvier 2008, a trait à la partie des obligations liées au déclassement de centrales nucléaires et à la gestion des déchets nucléaires qui n'est pas couverte par les fonds distincts. En retour, la province reçoit de l'OPG des droits annuels équivalant à 0,5 % de la valeur de la garantie provinciale directe.

Logement social – Ententes d'assurance-prêts

En ce qui a trait aux projets de logements à but non lucratif faisant partie du portefeuille provincial, la province doit indemniser la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour tous frais nets, notamment en ce qui a trait à la responsabilité en matière d'atteinte à l'environnement, pouvant résulter du défaut de paiement de prêts hypothécaires liés à ces projets, par l'entremise du ministère des Affaires municipales et du Logement ou de la Société de logement de l'Ontario.

Au 31 mars 2008, les emprunts hypothécaires en cours étaient de 8,0 milliards de dollars (8,3 milliards de dollars en 2007). Étant donné que les subventions de fonctionnement accordées par la province sont suffisantes pour que tous les versements hypothécaires soient effectués à temps, il est peu probable qu'il y ait défaut de paiement. Jusqu'ici, il n'y a eu aucune demande de règlement pour cause de défaut de paiement à l'égard des prêts hypothécaires assurés.

Créances exigibles de la Couronne

Parmi les créances exigibles de la Couronne, 72 (73 en 2007) s'élèvent à plus de 50 millions de dollars chacune et découlent de poursuites judiciaires en cours ou éventuelles relatives à des revendications territoriales présentées par des Autochtones, à des inexécutions de contrats, à des dommages subis par des personnes ou des biens et pour d'autres raisons semblables. L'aboutissement de ces poursuites étant incertain, on ne peut déterminer le coût que la province devra assumer, le cas échéant.

Société canadienne du sang

Les gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada ont conclu une Entente de soutien à la compagnie d'assurance captive avec la Société canadienne du sang et la Compagnie d'assurance captive de la Société canadienne du sang Limitée, une filiale appartenant entièrement à la Société canadienne du sang établie en vertu des lois de la Colombie-Britannique. Selon cette entente, chaque gouvernement indemnise, au prorata, cette compagnie d'assurance de tout paiement qu'elle est tenue de verser en vertu d'une police d'assurance tous risques liés au sang qu'elle fournit à la

Société canadienne du sang. La police a un montant de garantie global de 750 millions de dollars, qui peut couvrir les règlements, les jugements et les coûts de défense. La police est excédentaire et complémentaire à une police d'assurance tous risques de 250 millions de dollars souscrite par la CBS Insurance Company Limited, une filiale de la Société canadienne du sang établie aux Bermudes. Compte tenu de la population actuelle, l'obligation potentielle maximale de l'Ontario en vertu de l'Entente de soutien à la compagnie d'assurance captive se chiffre à environ 376 millions de dollars. À la connaissance du gouvernement de l'Ontario, il n'y a pas d'instance en cours qui pourrait entraîner une demande de règlement à l'égard de la province en vertu de l'Entente de soutien à la compagnie d'assurance captive.

12. Engagements

			Paiements minimums exigés en :					
Engagements Au 31 mars	**2008**	2007	2009	2010	2011	2012	2013	2014 et après
Ontario Power Generation	**11 464 $**	11 064 $	2 354 $	1 650 $	1 919 $	1 135 $	1 071 $	3 335 $
Paiements de transfert	**9 136**	5 158	2 713	1 385	1 117	975	473	2 473
Locations à bail	**1 328**	1 487	226	166	141	118	114	563
Contrats de construction	**2 837**	1 879	1 662	677	454	41	1	2
Autres	**3 625**	3 477	653	490	417	381	281	1 403
Total des engagements	**28 390 $**	23 065 $	7 608 $	4 368 $	4 048 $	2 650 $	1 940 $	7 776 $

Les obligations contractuelles de l'Ontario Power Generation Inc. comprennent les contributions futures en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement de 3,0 milliards de dollars, les obligations à long terme au titre du remboursement de la dette de 3,7 milliards de dollars et les ententes d'approvisionnement en carburant de 2,3 milliards de dollars.

13. Fonds en fiducie sous administration

L'information financière sommaire provenant des états financiers les plus récents des fonds en fiducie sous administration est fournie ci-après.

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail **Au 31 décembre**	**2007**	2006
Actif	15 972 $	16 455 $
Passif	24 066	22 452
Passif non capitalisé	(8 094)	(5 997)
Revenus	3 370	5 341
Charges	5 467	4 828
Excédent (Déficit)	(2 097)	513
Passif non capitalisé, au début de l'exercice	(5 997)	(6 510)
Passif non capitalisé, à la fin de l'exercice	(8 094 $)	(5 997 $)

Autres fonds en fiducie
Au 31 mars 2008

	Actif	**Passif**	**Solde du fonds (Passif non capitalisé)**
Tuteur et curateur public de la province de l'Ontario	1 347 $	1 257 $	90 $
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles	58 $	249 $	(191 $)
Fonds de garantie des prestations de retraite	175 $	277 $	(102 $)
Au 31 décembre 2007	**Actif**	**Passif**	**Solde du fonds**
Société ontarienne d'assurance-dépôts	131 $	25 $	106 $

Le passif non capitalisé des fonds en fiducie sous administration n'est pas inclus dans les états financiers consolidés de la province, car il devra être acquitté par des parties externes. Les plus récents états financiers de ces comptes en fiducie sont reproduits dans le volume 2 des Comptes publics de l'Ontario.

14. Chiffres comparatifs

Les chiffres comparatifs ont été reclassés au besoin pour se conformer à la présentation de 2008.

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Annexe 1	Revenus par source	60
Annexe 2	Revenus par secteur	62
Annexe 3	Charges par ministère	63
Annexe 4	Charges par secteur	64
Annexe 5	Créditeurs et charges à payer	65
Annexe 6	Débiteurs	65
Annexe 7	Prêts en cours	66
Annexe 8	Organismes du gouvernement	67
Annexe 9	Entreprises publiques	72
Annexe 10	Organismes du secteur parapublic	75

Province de l'Ontario
Annexe 1 : Revenus par source

(En millions de dollars)	Budget 2007-2008[1]	Chiffres réels 2007-2008	Chiffres réels 2006-2007
Revenus fiscaux			
Impôt sur le revenu des particuliers	23 285	**24 538**	23 655
Taxe de vente au détail	16 682	**16 976**	16 228
Impôt sur les sociétés	10 605	**12 990**	10 845
Impôt-santé des employeurs	4 550	**4 605**	4 371
Contribution-santé de l'Ontario	2 638	**2 713**	2 589
Taxe sur l'essence	2 401	**2 360**	2 310
Droits de cession immobilière	1 187	**1 363**	1 197
Taxe sur le tabac	1 217	**1 127**	1 236
Taxe sur les carburants	741	**733**	723
Paiements tenant lieu d'impôts (électricité)	706	**546**	757
Autres revenus fiscaux	307	**481**	399
	64 319	**68 432**	64 310
Transferts du gouvernement du Canada			
Transfert canadien en matière de santé	8 104	**8 487**	7 702
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	3 740	**3 778**	3 225
Entente sur le développement du marché du travail	582	**587**	184
Fiducie de transition	577	**574**	-
Logement social	528	**525**	532
Fonds pour la réduction des temps d'attente	468	**468**	467
Modification de l'administration de l'impôt sur les sociétés	400	**250**	-
Apprentissage et garde des jeunes enfants	-	**-**	253
Programmes d'infrastructure	161	**207**	191
Fiducie d'infrastructure pour l'enseignement postsecondaire	195	**195**	195
écoFiducie Canada pour la qualité de l'air et les changements climatiques	195	**195**	-
Services de bien-être aux Autochtones	174	**186**	179
Fiducie pour l'infrastructure du transport en commun	117	**117**	117
Fiducie pour le logement abordable	117	**117**	117
Places en garderie	-	**97**	-
Expansion du bilinguisme	78	**97**	82
Incitatif lié à l'impôt fédéral sur le capital	-	**83**	-
Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées	73	**77**	76
Garantie de délai d'attente pour les patients	-	**68**	-
Système de justice pénale pour les adolescents	66	**64**	64
Fiducie - Immunisation et santé publique	-	**-**	53
Aide juridique, droit criminel	43	**51**	51
Autres	488	**374**	548
	16 106	**16 597**	14 036

Province de l'Ontario

Annexe 1 : Revenus par source (suite)

(En millions de dollars)	Budget 2007-2008[1]	Chiffres réels 2007-2008	Chiffres réels 2006-2007
Revenus d'investissement dans les entreprises publiques *(Annexe 9)*	3 986	**4 437**	4 196
Autres revenus			
Droits – permis de conduire et immatriculation des véhicules	1 032	**1 051**	970
Redevance de liquidation de la dette (électricité)	1 013	**982**	991
Ventes d'électricité	831	**929**	863
Remaniement des services locaux	833	**827**	809
Autres droits et permis	583	**668**	624
Ventes et locations	429	**553**	1 108
Revenus de la Régie des alcools de l'Ontario	455	**475**	467
Réduction nette des contrats d'achat d'électricité	398	**398**	412
Redevances	217	**193**	215
Revenus de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	136	**135**	124
Divers	1 165	**1 445**	1 272
	7 092	**7 656**	7 855
Total des revenus	91 503	**97 122**	90 397

[1] Montants indiqués dans le plan budgétaire de 2007.

Province de l'Ontario

Annexe 2 : Revenus par secteur

Secteurs	Santé[1]		Éducation[2]		Services sociaux et à l'enfance[3]		Environn., ressources et développ. économ.[4]		Éducation postsecond. et formation[5]		Justice[6]		Administration générale et autre[7]		Intérêt sur la dette[8]		Total	
Pour l'exercice clos le 31 mars (En millions de dollars)	**2008**	2007	**2008**	2007	**2008**	2007	**2008**	2007	**2008**	2007	**2008**	2007	**2008**	2007	**2008**	2007	**2008**	2007
Revenus																		
Revenus fiscaux *(Annexe 1)*	–	–	–	–	–	–	2	5	–	–	–	–	68 430	64 305	–	–	68 432	64 310
Transferts du gouvernement du Canada *(Annexe 1)*	87	75	78	72	288	279	837	1 062	673	289	102	90	14 532	12 169	–	–	16 597	14 036
Revenus d'investissement dans les entreprises publiques *(Annexe 9)*	–	–	–	–	–	–	1 206	943	–	–	–	–	3 231	3 253	–	–	4 437	4 196
Autres *(Annexe 1)*	211	188	9	50	800	778	2 238	1 896	72	118	593	552	3 733	4 273	–	–	7 656	7 855
Total	**298**	**263**	**87**	**122**	**1 088**	**1 057**	**4 283**	**3 906**	**745**	**407**	**695**	**642**	**89 926**	**84 000**	–	–	**97 122**	**90 397**

[1] Englobe les activités du ministère de la Santé et des Soins de longue durée et du ministère de la Promotion de la santé.

[2] Englobe les activités du ministère de l'Éducation.

[3] Englobe les activités du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et du ministère des Services sociaux et communautaires.

[4] Englobe les activités des ministères suivants : Affaires autochtones, Agriculture, Alimentation et Affaires rurales, Affaires civiques et Immigration, Culture, Développement économique et Commerce, Énergie, Environnement, Travail, Affaires municipales et Logement, Richesses naturelles, Développement du Nord et Mines, Recherche et Innovation, Petites entreprises et Entrepreneuriat, Tourisme et Transports.

[5] Englobe les activités du ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

[6] Englobe les activités du ministère du Procureur général et du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels.

[7] Englobe les activités du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs, du ministère des Affaires intergouvernementales, du ministère du Renouvellement de l'infrastructure, du ministère des Finances, du ministère du Revenu, de la Commission de régie interne, du Secrétariat du renouveau démocratique, des Bureaux du corps exécutif et de l'Office des affaires francophones.

[8] Englobe les activités liées à la gestion de la dette de la province.

Province de l'Ontario

Annexe 3 : Charges par ministère

(En millions de dollars)	Budget 2007-2008[1]	Chiffres réels 2007-2008	Chiffres réels 2006-2007
Affaires autochtones	28	**234**	25
Affaires civiques et Immigration	86	**94**	116
Affaires intergouvernementales	9	**14**	11
Affaires municipales et Logement	760	**844**	843
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	895	**1 085**	1 078
Bureaux du corps exécutif	18	**18**	19
Commission de régie interne	245	**257**	163
Culture	350	**403**	410
Développement du Nord et Mines	356	**346**	318
Développement économique et Commerce	327	**449**	199
Éducation	437	**446**	423
Conseils scolaires *(Annexe 10)*	11 989	**11 830**	11 290
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants *(note 5)*	349	**342**	345
Énergie	290	**286**	229
Environnement	325	**349**	314
Finances	1 381	**1 368**	1 327
Achats d'électricité	831	**929**	863
Fonds de prévoyance	580	**—**	—
Intérêt sur la dette	9 123	**8 914**	8 831
Loi de 2008 permettant d'investir dans l'Ontario	—	**1 149**	—
Formation, Collèges et Universités	4 402	**5 079**	4 110
Collèges *(Annexe 10)*	1 453	**1 403**	1 273
Office des affaires francophones	4	**5**	4
Petites entreprises et Entrepreneuriat	26	**31**	25
Procureur général	1 387	**1 652**	1 347
Promotion de la santé	373	**364**	391
Recherche et Innovation	325	**388**	316
Renouvellement de l'infrastructure publique	138	**555**	426
Plan de prévoyance pour les immobilisations	175	**—**	—
Revenu	578	**554**	563
Richesses naturelles	726	**797**	734
Santé et Soins de longue durée	20 043	**20 423**	19 162
Hôpitaux *(Annexe 10)*	17 509	**17 381**	16 145
Secrétariat du renouveau démocratique	8	**3**	6
Sécurité communautaire et Services correctionnels	1 927	**2 003**	1 877
Services à l'enfance et à la jeunesse	3 574	**3 717**	3 260
Services gouvernementaux et Services aux consommateurs	886	**888**	924
Prestations de retraite des fonctionnaires/du SEFPO et autres avantages sociaux futurs *(note 5)*	533	**531**	557
Services sociaux et communautaires	7 341	**7 548**	7 182
Tourisme	195	**234**	204
Transports	1 910	**3 439**	2 671
Travail	161	**170**	147
Économies à la fin de l'exercice[2]	(900)	**—**	—
Total des charges	91 153	**96 522**	88 128

[1] Montants indiqués dans le plan budgétaire de 2007.

[2] Aux fins du budget, ces postes n'ont pas été imputés à chaque ministère individuellement.

Province de l'Ontario

Annexe 4 : Charges par secteur[1]

Secteurs	Santé[2]		Éducation[3]		Services sociaux et à l'enfance[4]		Environnement, ressources et développement économique[5]		Éducation postsecondaire et formation[6]		Justice[7]		Administration générale et autres[8]		Intérêt sur la dette[9]		Total	
Pour l'exercice clos le 31 mars (En millions de dollars)	**2008**	2007	**2008**	2007	**2008**	2007	**2008**	2007	**2008**	2007	**2008**	2007	**2008**	2007	**2008**	2007	**2008**	2007
Charges																		
Paiements de transfert	36 482	34 311	11 834	11 227	10 565	9 800	6 254	4 102	6 630	5 387	381	236	1 729	1 508	–	–	73 875	66 571
Intérêt sur la dette	–	–	53	53	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	8 861	8 778	8 914	8 831
Traitements et salaires	503	415	156	141	455	443	1 248	1 174	80	51	1 797	1 649	891	834	–	–	5 130	4 707
Services	715	571	113	115	120	126	1 194	1 145	44	39	784	744	121	462	–	–	3 091	3 202
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs *(note 5)*	8	9	342	345	7	7	9	8	–	–	17	15	721	778	–	–	1 104	1 162
Achats d'électricité	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	929	863	–	–	929	863
Fournitures et matériel	360	360	12	11	26	30	221	178	2	3	207	201	96	75	–	–	924	858
Amortissement des immobilisations corporelles *(note 9)*	31	27	5	4	–	–	749	713	–	–	3	4	92	90	–	–	880	838
Avantages sociaux des employés	81	65	24	22	78	66	203	185	11	6	216	199	126	93	–	–	739	636
Transports et communications	101	82	18	18	57	40	85	82	6	5	82	87	136	8	–	–	485	322
Augmentation (Diminution) de l'actif net des organ. - secteur parap.	(330)	(308)	(11)	67	–	–	–	–	(269)	(99)	–	–	–	–	–	–	(610)	(340)
Autres	67	18	27	28	61	23	405	115	25	21	181	102	295	171	–	–	1 061	478
	38 018	35 550	12 573	12 031	11 369	10 535	10 368	7 702	6 529	5 413	3 668	3 237	5 136	4 882	8 861	8 778	96 522	88 128
Redressements[10]	150	148	45	27	(104)	(93)	(70)	(73)	(47)	(30)	(13)	(13)	(14)	(19)	53	53	–	–
Total	**38 168**	**35 698**	**12 618**	**12 058**	**11 265**	**10 442**	**10 298**	**7 629**	**6 482**	**5 383**	**3 655**	**3 224**	**5 122**	**4 863**	**8 914**	**8 831**	**96 522**	**88 128**

1 Les chiffres représentent les activités des ministères et des organismes ayant fait l'objet d'une consolidation avant les redressements effectués pour éliminer les transactions entre les secteurs.

2 Englobe les activités du ministère de la Santé et des Soins de longue durée et du ministère de la Promotion de la santé.

3 Englobe les activités du ministère de l'Éducation.

4 Englobe les activités du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et du ministère des Services sociaux et communautaires.

5 Englobe les activités des ministères suivants : Affaires autochtones, Agriculture, Alimentation et Affaires rurales, Affaires civiques et Immigration, Culture, Développement économique et Commerce, Énergie, Environnement, Travail, Affaires municipales et Logement, Richesses naturelles, Développement du Nord et Mines, Recherche et Innovation, Petites entreprises et Entrepreneuriat, Tourisme et Transports, ainsi que les charges liées à la *Loi de 2008 permettant d'investir dans l'Ontario*.

6 Englobe les activités du ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

7 Englobe les activités du ministère du Procureur général et du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels.

8 Englobe les activités du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs, du ministère des Affaires intergouvernementales, du ministère du Renouvellement de l'infrastructure, du ministère des Finances (sauf les charges liées à la *Loi de 2008 permettant d'investir dans l'Ontario*), du ministère du Revenu, de la Commission de régie interne, du Secrétariat du renouveau démocratique, des Bureaux du corps exécutif et de l'Office des affaires francophones.

9 Englobe les activités liées à la gestion de la dette de la province.

10 Englobe les redressements effectués pour éliminer les transactions entre les secteurs.

Province de l'Ontario

Annexe 5 : Créditeurs et charges à payer

Au 31 mars (En millions de dollars)	**2008**	2007
Paiements de transfert	**7 727**	4 807
Intérêt sur la dette	**3 715**	4 014
Passif découlant du trop-payé de l'ARC[1]	**798**	931
Traitements, salaires et avantages sociaux	**655**	569
Restructuration	**–**	88
Autres	**2 449**	2 054
Total des créditeurs et charges à payer	**15 344**	12 463

1 ARC – Agence du revenu du Canada.

Province de l'Ontario

Annexe 6 : Débiteurs

Au 31 mars (En millions de dollars)	**2008**	2007
Taxes et impôts	**6 502**	6 473
Paiements de transfert[1]	**1 376**	1 376
Autres débiteurs	**866**	761
	8 744	8 610
Moins : Provision pour créances douteuses[2]	**(2 256)**	(2 172)
	6 488	6 438
Gouvernement du Canada	**1 870**	1 415
Total des débiteurs	**8 358**	7 853

1 Les paiements de transfert à recevoir sont constitués principalement de montants à recouvrer de 880 millions de dollars de l'aide financière accordée en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (857 millions de dollars en 2007) et de 408 millions de dollars du soutien aux étudiants (422 millions de dollars en 2007).

2 La provision pour créances douteuses comprend une provision de 806 millions de dollars pour l'aide financière accordée en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (788 millions de dollars en 2007) et de 340 millions de dollars pour le soutien aux étudiants (344 millions de dollars en 2007).

Province de l'Ontario

Annexe 7 : Prêts en cours

Au 31 mars (En millions de dollars)	**2008**	2007
Entreprises publiques[1]	**4 081**	3 453
Étudiants[2]	**2 260**	2 159
Municipalités[3]	**1 682**	1 370
Conseils scolaires et collèges[4]	**1 511**	866
Fonds de garantie des prestations de retraite[5]	**286**	297
Entreprises industrielles et commerciales[6]	**327**	286
Universités[7]	**185**	165
Autres	**57**	52
	10 389	8 648
Escomptes non amortis[8]	**(403)**	(378)
Provision pour créances douteuses[9]	**(917)**	(892)
Total des prêts en cours	**9 069**	7 378

[1] Les prêts consentis aux entreprises publiques ont des taux d'intérêt allant de 1,99 % à 6,65 % (de 4,38 % à 6,65 % en 2007).
[2] Les prêts consentis aux étudiants ont des taux d'intérêt allant de 4,25 % à 6,25 % (de 4,25 % à 5 % en 2007).
[3] Les prêts consentis aux municipalités ont des taux d'intérêt allant jusqu'à 8 % (8 % en 2007).
[4] Les prêts consentis aux conseils scolaires et aux collèges ont des taux d'intérêt allant de 3,95 % à 11,04 % (de 4,56 % à 11,04 % en 2007).
[5] Le prêt consenti au Fonds de garantie des prestations de retraite est sans intérêt.
[6] Les prêts consentis aux entreprises industrielles et commerciales ont des taux d'intérêt allant jusqu'à 7,95 % (7,47 % en 2007) et englobent des prêts-subventions totalisant 8,9 millions de dollars (8,9 millions de dollars en 2007), qui sont entièrement couverts par la provision pour créances douteuses.
[7] Les prêts consentis aux universités sont des hypothèques à des taux d'intérêt allant de 5,85 % à 10,81 % (de 6,13 % à 11,04 % en 2007).
[8] Les escomptes non amortis sont liés aux prêts consentis aux municipalités totalisant 130 millions de dollars (128 millions de dollars en 2007), aux prêts consentis au Fonds de garantie des prestations de retraite de 140 millions de dollars (145 millions de dollars en 2007) et aux prêts consentis aux entreprises industrielles et commerciales de 129 millions de dollars (105 millions de dollars en 2007).
[9] La provision pour créances douteuses est liée aux prêts consentis aux étudiants de 736 millions de dollars (714 millions de dollars en 2007), aux prêts consentis aux municipalités de 168 millions de dollars (158 millions de dollars en 2007), aux prêts consentis aux entreprises industrielles et commerciales et autres de 23 millions de dollars (20 millions de dollars en 2007).

Périodes de remboursement :

	Remboursement du principal (En millions de dollars)	
Années jusqu'à l'échéance	**2008**	2007
1 an	**1 577**	1 561
2 ans	**892**	661
3 ans	**770**	868
4 ans	**362**	748
5 ans	**588**	337
1 à 5 ans	**4 189**	4 175
6 à 10 ans	**2 151**	1 313
11 à 15 ans	**573**	400
16 à 20 ans	**553**	366
21 à 25 ans	**492**	297
Plus de 25 ans	**175**	157
Total partiel	**8 133**	6 708
Sans échéance fixe	**2 256**	1 940
Total	**10 389**	8 648

Province de l'Ontario
Annexe 8 : Organismes du gouvernement

Entreprises publiques[1]	Ministère responsable
Agence de foresterie du parc Algonquin (AFPA)	Richesses naturelles
Agence ontarienne des eaux (AOE)	Environnement
Commission de transport Ontario Northland (CTON)	Développement du Nord et Mines
Commission des parcs du Niagara (CPN)	Tourisme
Hydro One Inc. (HOI)	Énergie
Ontario Power Generation Inc. (OPG)	Énergie
Régie des alcools de l'Ontario (LCBO)	Renouvellement de l'infrastructure publique
Société des loteries et des jeux de l'Ontario (SLJO)	Renouvellement de l'infrastructure publique
Organismes provinciaux[1]	**Ministère responsable**
Action Cancer Ontario	Santé et Soins de longue durée
Aide juridique Ontario	Procureur général
Agence des systèmes intelligents pour la santé	Santé et Soins de longue durée
Agricorp	Agriculture, Alimentation et Affaires rurales
Centre des sciences de l'Ontario	Culture
Commission de l'énergie de l'Ontario	Énergie
Commission des courses de l'Ontario	Services gouvernementaux et Services aux consommateurs
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	Finances
Fondation Trillium de l'Ontario	Culture
Institut de recherche agricole de l'Ontario	Agriculture, Alimentation et Affaires rurales
Musée royal de l'Ontario	Culture
Office de l'électricité de l'Ontario	Énergie
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	Éducation
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario	Éducation
Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario[2]	Éducation
Office ontarien de financement	Finances
Ornge[2]	Santé et Soins de longue durée
Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	Tourisme
Réseau GO (Régie des transports en commun de la région de Toronto et Régie des transports en commun du grand Toronto)	Transports
Réseaux locaux d'intégration des services de santé[2]	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington	Santé et Soins de longue durée

[1] Les états financiers vérifiés les plus récents de ces organismes figurent dans les Comptes publics de l'Ontario, volume 2.
[2] L'organisme a répondu au critère relatif à la consolidation au cours de l'exercice 2007-2008.

Annexe 8 : Organismes du gouvernement

Organismes provinciaux (suite)	Ministère responsable (suite)
Société d'exploitation de la Place de l'Ontario	Tourisme
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	Développement du Nord et Mines
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique	Tourisme
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	Finances
Société immobilière de l'Ontario	Renouvellement de l'infrastructure publique
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	Énergie
Société ontarienne d'hypothèques et de logement	Affaires municipales et Logement
Société ontarienne de travaux d'infrastructure (Infrastructure Ontario)	Renouvellement de l'infrastructure publique
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants	Développement économique et Commerce
Waterfront Toronto[3]	Renouvellement de l'infrastructure publique

Organismes du secteur parapublic

Hôpitaux publics – Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

- Alliance Chatham-Kent pour la santé
- Association des services de santé des hautes-terres d'Haliburton
- Association des soins de santé de Quinte
- Bluewater Health
- Centre Baycrest pour soins gériatriques
- Centre Bloorview MacMillan
- Centre de santé de l'Ouest de Parry Sound
- Centre de santé de Manitoulin
- Centre de santé et de réadaptation Hôtel-Dieu - Shaver
- Centre de santé Lady Dunn
- Centre de santé Meno Ya Win de Sioux Lookout
- Centre de santé St-Joseph (Guelph)
- Centre de santé St-Joseph (Toronto)
- Centre de santé Trillium
- Centre de soins de santé Runnymede
- Centre de soins de santé St-Joseph de Hamilton
- Centre de soins de santé West Park
- Centre Sunnybrook des sciences de la santé
- Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario
- Centre régional de santé de Dryden
- Centre régional de santé de Peterborough
- Centre régional de santé Southlake
- Centre régional des sciences de la santé de Thunder Bay
- Grey Bruce Health Services
- Halton Healthcare Services Corporation
- Hamilton Health Sciences Corporation
- Headwaters Health Care Centre
- Hôpital Alexandra d'Ingersoll
- Hôpital Alexandra Marine and General
- Hôpital Bingham Memorial
- Hôpital Bridgepoint
- Hôpital central de York
- Hôpital communautaire de Cornwall
- Hôpital communautaire de Hornepayne
- Hôpital communautaire de Seaforth
- Hôpital communautaire Groves Memorial
- Hôpital Credit Valley
- Hôpital d'Englehart et du district
- Hôpital de Deep River et du district
- Hôpital de Hanover et du district
- Hôpital de Kirkland et du district
- Hôpital de Markham-Stouffville
- Hôpital de réadaptation St. John
- Hôpital de Sault-Sainte-Marie
- Hôpital de Scarborough
- Hôpital de Smooth Rock Falls
- Hôpital de Timmins et du district
- Hôpital de Wingham et du district
- Hôpital des Soeurs de la Charité d'Ottawa
- Hôpital du district de Geraldton
- Hôpital du district de Kemptville
- Hôpital du district de la Huronie
- Hôpital du district de Perth et de Smiths Falls
- Hôpital du district du lac des Bois
- Hôpital General and Marine de Collingwood
- Hôpital général Anson
- Hôpital général d'Almonte
- Hôpital général d'Atikokan
- Hôpital Général d'Espanola
- Hôpital général de Brantford
- Hôpital général de Brockville
- Hôpital général de Guelph

[3] Anciennement connu sous le nom de Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Province de l'Ontario
Annexe 8 : Organismes du gouvernement

Hôpitaux publics - Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

- Hôpital général de Haldimand-Ouest
- Hôpital Général de Hawkesbury and District General Hospital Inc.
- Hôpital général de Kingston
- Hôpital général de la baie James
- Hôpital général de Manitouwadge
- Hôpital général de Mattawa
- Hôpital Général de Nipissing Ouest
- Hôpital général de Norfolk
- Hôpital général de North Bay
- Hôpital général de North York
- Hôpital général de Penetanguishene
- Hôpital général de St. Thomas-Elgin
- Hôpital général de Stratford
- Hôpital général de Strathroy-Middlesex
- Hôpital général de Woodstock
- Hôpital général du comté de Lennox et Addington
- Hôpital général St. Mary
- Hôpital général St-Joseph, Elliot Lake Incorporated
- Hôpital général Wilson Memorial
- Hôpital Glengarry Memorial
- Hôpital Grace de l'Armée du salut de Toronto
- Hôpital Grand River
- Hôpital Hôtel Dieu (Cornwall)
- Hôpital Hôtel-Dieu Grace
- Hôpital Joseph Brant Memorial
- Hôpital Lady Minto de Cochrane
- Hôpital Margaret Cochenour Memorial de Red Lake
- Hôpital McCausland
- Hôpital Memorial d'Arnprior et du district
- Hôpital Memorial de Cambridge
- Hôpital Memorial de Campbellford
- Hôpital Memorial de Carleton Place et du district
- Hôpital Memorial de Lincoln Ouest
- Hôpital Memorial de Listowel
- Hôpital Memorial de St. Marys
- Hôpital Memorial du district de Leamington
- Hôpital Memorial du district de Nipigon
- Hôpital Memorial du district de Tillsonburg
- Hôpital Memorial du district de Winchester
- Hôpital Montfort
- Hôpital Mount Sinai
- Hôpital Northumberland Hills
- Hôpital Notre-Dame Hospital
- Hôpital public de Clinton
- Hôpital Queensway-Carleton
- Hôpital régional de Pembroke
- Hôpital régional de Sudbury Regional Hospital
- Hôpital régional de Windsor
- Hôpital régional Humber River
- Hôpital Ross Memorial
- Hôpital Royal Victoria (de Barrie Inc.)
- Hôpital St. Michael
- Hôpital Sensenbrenner
- Hôpital Soldiers' Memorial d'Orillia
- Hôpital St. Francis Memorial
- Hôpital St. Peter's
- Hôpital St. Mary's of the Lake (Providence Care - Kingston)
- Hôpital St. Vincent de Paul
- Hôpital Stevenson Memorial
- Hôpital Temiskaming
- Hôpital Victoria de Renfrew
- Hôpital War Memorial de Haldimand
- Hôpital Willett
- Hôpital Women's College
- Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa
- Institut de réadaptation de Toronto
- L'Hôpital d'Ottawa
- Lakeridge Health Corporation
- London Health Sciences Centre
- Maison de soins palliatifs Casey House
- Muskoka Algonquin Healthcare
- North Wellington Health Care Corporation
- Pavillon santé du district de Blind River
- Providence Healthcare
- Religious Hospitallers of St. Joseph of the Hotel Dieu of Kingston
- Réseau universitaire de santé
- Riverside Health Care Facilities Inc.
- Rouge Valley Health System
- Services de santé de Chapleau Health Services
- Services de santé Four Counties
- South Bruce Grey Health Centre
- South Huron Hospital Association
- St. Joseph's Care Group
- St. Joseph's Health Care, London
- Système de santé de Niagara
- The Hospital for Sick Children
- Toronto East General Hospital
- William Osler Health Centre

Annexe 8 : Organismes du gouvernement

Hôpitaux psychiatriques spécialisés – Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

- Centre de santé mentale de Whitby
- Centre de santé mentale du Nord-Est
- Centre de toxicomanie et de santé mentale
- Services de santé Royal Ottawa

Conseils scolaires – Ministère de l'Éducation

- Airy and Sabine District School Area Board
- Algoma District School Board
- Algonquin and Lakeshore Catholic District School Board
- Asquith-Garvey District School Area Board
- Atikokan Roman Catholic Separate School Board
- Avon Maitland District School Board
- Bloorview MacMillan School Authority
- Bluewater District School Board
- Brant Haldimand Norfolk Catholic District School Board
- Bruce-Grey Catholic District School Board
- Campbell Children's School Authority
- Caramat District School Area Board
- Catholic District School Board of Eastern Ontario
- Collins District School Area Board
- Connell and Ponsford District School Area Board
- Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario
- Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud
- Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien
- Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales
- Conseil scolaire de district catholique des Grandes Rivières
- Conseil scolaire de district catholique du Centre-Est de l'Ontario
- Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario
- Conseil scolaire de district catholique Franco-Nord
- Conseil scolaire de district des écoles catholiques du Sud-Ouest
- Conseil scolaire de district du Centre Sud-Ouest
- Conseil scolaire de district du Grand Nord de l'Ontario
- Conseil scolaire de district du Nord-Est de l'Ontario
- District School Board of Niagara
- District School Board Ontario North East
- Dubreuilville Roman Catholic Separate School Board
- Dufferin-Peel Catholic District School Board
- Durham Catholic District School Board
- Durham District School Board
- Essex County Children's Rehabilitation Centre School Authority
- Foleyet District School Area Board
- Foleyet Roman Catholic Separate School Board
- Gogama District School Area Board
- Gogama Roman Catholic Separate School Board
- Grand Erie District School Board
- Greater Essex County District School Board
- Halton Catholic District School Board
- Halton District School Board
- Hamilton-Wentworth Catholic District School Board
- Hamilton-Wentworth District School Board
- Hastings and Prince Edward District School Board
- Hornepayne Roman Catholic Separate School Board
- Huron-Perth Catholic District School Board
- Huron-Superior Catholic District School Board
- James Bay Lowlands Secondary School Board
- Kawartha Pine Ridge District School Board
- Keewatin-Patricia District School Board
- Kenora Catholic District School Board
- KidsAbility School Authority
- Lakehead District School Board
- Lambton Kent District School Board
- Limestone District School Board
- London District Catholic School Board
- Mine Centre District School Area Board
- Missarenda District School Area Board
- Moose Factory Island District School Area Board
- Moosonee District School Area Board
- Moosonee Roman Catholic Separate School Board
- Murchison and Lyell District School Area Board
- Nakina District School Area Board
- Near North District School Board
- Niagara Catholic District School Board
- Niagara Peninsula Children's Centre School Authority
- Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board
- Northeastern Catholic District School Board
- Northern District School Area Board
- Northwest Catholic District School Board
- Ottawa Children's Treatment Centre School Authority
- Ottawa Catholic District School Board
- Ottawa-Carleton District School Board
- Parry Sound Roman Catholic Separate School Board
- Peel District School Board
- Penetanguishene Protestant Separate School Board
- Peterborough Victoria Northumberland and Clarington Catholic District School Board
- Rainbow District School Board
- Rainy River District School Board
- Red Lake Area Combined Roman Catholic Separate School Board
- Renfrew County Catholic District School Board
- Renfrew County District School Board
- Simcoe County District School Board
- Simcoe Muskoka Catholic District School Board
- St. Clair Catholic District School Board
- Sudbury Catholic District School Board

Province de l'Ontario

Annexe 8 : Organismes du gouvernement

Conseils scolaires – Ministère de l'Éducation *(suite)*

Superior North Catholic District School Board	Upper Grand District School Board
Superior-Greenstone District School Board	Upsala District School Area Board
Thames Valley District School Board	Waterloo Catholic District School Board
Thunder Bay Catholic District School Board	Waterloo Region District School Board
Toronto Catholic District School Board	Wellington Catholic District School Board
Toronto District School Board	Windsor-Essex Catholic District School Board
Trillium Lakelands District School Board	York Region District School Board
Upper Canada District School Board	York Catholic District School Board

Collèges – Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

Collège Algonquin d'arts appliqués et de technologie	Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale
Collège Cambrian d'arts appliqués et de technologie	Collège Lambton d'arts appliqués et de technologie
Collège Canadore d'arts appliqués et de technologie	Collège Loyalist d'arts appliqués et de technologie
Collège Centennial d'arts appliqués et de technologie	Collège Mohawk d'arts appliqués et de technologie
Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie	Collège Niagara d'arts appliqués et de technologie
Collège Conestoga d'arts appliqués et de technologie	Collège Northern d'arts appliqués et de technologie
Collège Confederation d'arts appliqués et de technologie	Collège Sault d'arts appliqués et de technologie
Collège Durham d'arts appliqués et de technologie	Collège Seneca d'arts appliqués et de technologie
Collège Fanshawe d'arts appliqués et de technologie	Collège Sheridan d'arts appliqués et de technologie
Collège George Brown d'arts appliqués et de technologie	Collège Sir Sanford Fleming d'arts appliqués et de technologie
Collège Georgian d'arts appliqués et de technologie	Collège St. Clair d'arts appliqués et de technologie
Collège Humber de technologie et d'enseignement supérieur	Collège Saint-Laurent d'arts appliqués et de technologie

Province de l'Ontario

Annexe 9 : Entreprises publiques

Sommaire des renseignements financiers sur les entreprises publiques :

Pour l'exercice clos le 31 mars 2008 (En millions de dollars)	Agence de foresterie du parc Algonquin	Hydro One Inc.	Régie des alcools de l'Ontario	Commission des parcs du Niagara
Actif				
Encaisse et placements temporaires	5	538	142	3
Débiteurs	6	828	26	–
Stocks	–	26	335	6
Charges payées d'avance	–	–	18	–
Placements à long terme	–	–	–	–
Immobilisations	1	11 362	248	149
Autres éléments d'actif	–	739	–	–
Total de l'actif	**12**	**13 493**	**769**	**158**
Passif				
Emprunts bancaires	–	12	–	–
Créditeurs	3	791	376	7
Revenus reportés	–	–	–	–
Passif à long terme	–	6 159	53	33
Autres éléments de passif	–	1 520	–	3
Total du passif	3	8 482	429	43
Actif net	9	5 011	340	115
Revenus	24	4 599	4 133	77
Charges	24	4 192	2 759	78
Revenu net (Perte)	–	**407**	**1 374**	**(1)**
Actif net – Début de l'exercice	9	4 863	311	116
Augmentation de la juste valeur du fonds de l'Ontario à des fins nucléaires *(note 10)* au début de l'exercice	–	–	–	–
Actif net redressé au début de l'exercice	9	4 863	311	116
Diminution de la juste valeur du fonds de l'Ontario à des fins nucléaires *(note 10)*	–	–	–	–
Paiements provenant du (versés au) Trésor	–	(259)	(1 345)	–
Actif net	**9**	**5 011**	**340**	**115**

Agence ontarienne des eaux	Société des loteries et des jeux de l'Ontario	Commission de transport Ontario Northland	Ontario Power Generation Inc.	Total
49	752	–	303	**1 792**
18	66	26	390	**1 360**
–	–	18	664	**1 049**
2	58	1	38	**117**
9	–	–	–	**9**
4	2 500	264	12 760	**27 288**
120	61	86	11 306	**12 312**
202	**3 437**	**395**	**25 461**	**43 927**
–	–	13	–	25
10	389	32	1 334	2 942
–	16	1	129	146
–	191	30	3 925	10 391
12	359	69	12 754	14 717
22	955	145	18 142	28 221
180	2 482	250	7 319	15 706
132	6 261	140	5 761	21 127
128	4 404	151	4 954	16 690
4	**1 857**	**(11)**	**807**	**4 437**
176	2 311	242	5 953	13 981
–	–	–	1,494	1,494
176	2 311	242	7 447	15 475
–	–	–	(935)	(935)
–	(1 686)	19	–	(3 271)
180	**2 482**	**250**	**7 319**	**15 706**

Agence de foresterie du parc Algonquin (AFPA)

L'Agence de foresterie du parc Algonquin est chargée de la gestion forestière du parc Algonquin.

Agence ontarienne des eaux (AOE)

L'Agence aide les municipalités à améliorer l'efficience des services de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout, et elle encourage les résidents, municipalités et industries de l'Ontario à conserver l'eau. Elle est également chargée du financement, de la construction et du fonctionnement des réseaux d'eau et d'égouts et fournit des services aux collectivités, selon la méthode de recouvrement des coûts.

Commission de transport Ontario Northland (CTON)

La Commission fournit des services de transport par rail, par autocar, par traversier et par avion ainsi que des services de télécommunications dans le Nord de l'Ontario.

Commission des parcs du Niagara (CPN)

La Commission veille à l'entretien, à la préservation et à l'embellissement des chutes Horseshoe et de la rivière Niagara et de leurs environs entre Fort Erie et Niagara-on-the-Lake.

Hydro One Inc. (HOI)

Les activités principales de Hydro One sont le transport et la distribution d'électricité aux clients de l'Ontario. Cette société est réglementée par la Commission de l'énergie de l'Ontario.

Ontario Power Generation Inc. (OPG)

Les activités principales de l'Ontario Power Generation Inc. consistent à produire et à vendre de l'électricité sur le marché en gros de l'Ontario et dans les marchés interconnectés du Québec, du Manitoba ainsi que du Nord-Est et du Midwest des États-Unis.

Régie des alcools de l'Ontario (LCBO)

La Régie des alcools de l'Ontario réglemente l'achat, la vente et la distribution d'alcool destiné à la consommation personnelle ainsi que la vente d'alcool à des établissements pourvus d'un permis par l'entremise des magasins de la Régie des alcools, des magasins Brewers' Retail et des magasins des établissements vinicoles dans la province de l'Ontario. La Régie achète les vins et les autres boissons alcooliques pour les revendre au public. De plus, elle fait l'essai de tous les produits vendus au public pour assurer des normes élevées de qualité. Enfin, elle fixe les prix des bières, vins et spiritueux.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario (SLJO)

Aux termes de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, la Société administre les loteries et exploite des casinos commerciaux, des casinos à des fins de bienfaisance et des machines à sous installées dans des hippodromes de la province.

Province de l'Ontario

Annexe 10 : Organismes du secteur parapublic

Sommaire des renseignements financiers sur les organismes du secteur parapublic :

Pour l'exercice clos le 31 mars 2008[1] (En millions de dollars)	Hôpitaux	Conseils scolaires	Collèges	Total
Charges				
Traitements, salaires et avantages sociaux	13 974	15 090	1 658	30 722
Bourses, prêts aux étudiants et autre aide financière	-	-	84	84
Intérêts débiteurs	110	374	44	528
Charges d'amortissement	760	549	146	1 455
Autres	5 504	3 553	806	9 863
Total des charges	20 348	19 566	2 738	42 652
Revenus				
Impôts fonciers scolaires	-	6 457	-	6 457
Droits, dons et autres revenus primaires	1 427	469	1 123	3 019
Revenus d'intérêts et de placements	114	82	25	221
Autres	1 426	728	187	2 341
Total des revenus	2 967	7 736	1 335	12 038
Charges nettes	**17 381**	**11 830**	**1 403**	**30 614**
Transferts de la province	17 711	11 841	1 672	31 224
Augmentation/(Diminution) de l'actif net des organismes du secteur parapublic	**330**	**11**	**269**	**610**
Actif net - Début de l'exercice	8 060	7 273	1 746	17 079
Actif net	8 390	7 284	2 015	17 689
Actif financier	4 732	2 572	1 081	8 385
Passif	9 216	11 941	1 426	22 583
Dette nette	(4 484)	(9 369)	(345)	(14 198)
Immobilisations corporelles	12 874	16 653	2 360	31 887
Actif net	**8 390**	**7 284**	**2 015**	**17 689**

[1] Les montants inscrits ont été redressés en raison de la consolidation afin d'éliminer les gains et les pertes considérables entre organismes, de comptabiliser les immobilisations corporelles des conseils scolaires, et de se conformer à l'exercice de la province.

GLOSSAIRE

Nota : La description des termes inclus dans le glossaire vise uniquement à aider les lecteurs du document *Comptes publics* de 2008. Les définitions n'ont pas pour but de modifier les termes ou le sens des termes définis en vertu des lois. Le glossaire ne fait pas partie des états financiers consolidés vérifiés.

Actif financier : Actif pouvant servir à couvrir le passif existant ou à financer des activités financières futures, mais qui ne doit pas être utilisé dans le cours normal des activités. Les actifs financiers comprennent les espèces, les actifs convertibles en espèces, les droits contractuels de recevoir des espèces ou d'autres actifs financiers d'une autre partie, les placements temporaires ou les portefeuilles de placements, les créances s'appliquant à un organisme non gouvernemental ou à un particulier, et les stocks. (« Financial Assets »)

Actif non financier : Actif qui ne génère habituellement pas des espèces pouvant servir à rembourser des dettes existantes. Dans le cas de la province, l'actif non financier comprend les immobilisations corporelles et l'actif net des organismes du secteur parapublic. (« Non-Financial Assets »)

Amortissement : Partie du coût d'un actif imputé à une période comptable par suite de sa radiation au cours de sa durée de vie utile estimative. Le terme s'applique aux immobilisations corporelles et à des éléments comme les charges liées à un titre de créance. (« Amortization »)

Amortissement cumulé : Montant total de l'amortissement passé en charges depuis le début de l'utilisation de l'actif en question. La valeur totale de l'actif moins l'amortissement cumulé correspond à la valeur comptable nette de l'actif. (« Accumulated Amortization »)

Amortissement selon une modalité linéaire : Méthode selon laquelle les charges d'amortissement annuelles sont calculées en divisant le coût historique de l'actif par le nombre d'années de sa vie utile prévue. (« Straight Line Basis of Amortization »)

Bon du Trésor : Instrument d'emprunt à court terme émis par les gouvernements, à un prix inférieur à sa valeur nominale. (« Treasury Bill »)

Charges de programmes : Total des charges excluant l'intérêt sur la dette. (« Program Expense »)

Comptabilisation : Fait d'inclure un élément dans les états financiers d'une entité. (« Recognition »)

Comptes publics : États financiers consolidés de la province et états et annexes s'y rapportant que la province doit fournir en vertu de la *Loi sur l'administration financière*, de la *Loi sur le Conseil du Trésor* et de *la Loi sur le Conseil de gestion du gouvernement*. (« Public Accounts »)

Consolidation : Inclusion, dans les états financiers consolidés de la province, des résultats financiers d'organismes contrôlés par le gouvernement. (« Consolidation »)

Contrat à terme normalisé : Contrat négocié en bourse qui confère l'obligation de vendre ou d'acheter, à une date future, des marchandises à un prix et à un montant déterminés. (« Futures »)

Contrat de garantie de taux d'intérêt : Contrat à terme de gré à gré en vertu duquel une partie paie un taux d'intérêt fixe et reçoit des intérêts à taux variable. (« Forward Rate Agreement »)

Contrat de gré à gré : Contrat qui oblige une partie à acheter et l'autre partie à vendre une quantité déterminée d'un bien donné au prix et à la date ultérieure indiqués. (« Forward Contract »)

Contrat de location-acquisition : Du point de vue du preneur, bail en vertu duquel le bailleur a transféré au preneur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué. (« Capital Lease »)

Contrat d'option : Contrat conférant le droit, mais non l'obligation, de vendre ou d'acheter une valeur, une devise ou un instrument désigné à un certain prix, à une date ultérieure déterminée. (« Option »)

Crédit : Autorisation donnée par l'Assemblée législative d'affecter des sommes versées dans le Trésor ou d'engager des dépenses hors caisse. (« Appropriation »)

Débenture : Titre de créance en vertu duquel l'émetteur s'engage à payer des intérêts et à rembourser le principal à la date d'échéance. La débenture n'est pas garantie, ce qui veut dire qu'aucun privilège ne grève un bien donné. (« Debenture »)

Débenture à fonds d'amortissement : Débenture garantie par des paiements périodiques dans un fonds constitué pour rembourser une dette à long terme. (« Sinking Fund Debenture »)

Déficit : Écart négatif entre les revenus et les charges du gouvernement au cours d'une année donnée. Une réserve peut être incluse en prévision. (« Deficit »)

Déficit accumulé : Différence entre les passifs et les actifs. Le déficit accumulé représente le total de tous les déficits annuels antérieurs moins le total de tous les excédents annuels antérieurs, y compris les redressements de la période précédente. (« Accumulated Deficit »)

Dette : Obligation découlant de l'emprunt d'une somme d'argent. (« Debt »)

Dette nette : Différence entre le total des passifs et des actifs financiers de la province. La dette nette correspond aux exigences à venir de la province en matière de revenus afin de payer des opérations et événements antérieurs. (« Net Debt »)

Dette totale : Total des emprunts payables par la province. (« Total Debt »)

Excédent : Écart positif entre les revenus et les charges du gouvernement au cours d'une année donnée. Une réserve peut être incluse en prévision. (« Surplus »)

Exercice : L'exercice de la province de l'Ontario va du 1er avril d'une année au 31 mars de l'année suivante. (« Fiscal Year »)

Fonds : Entité financière ou comptable autonome établie dans le but d'exécuter certaines activités ou de réaliser certains objectifs conformément à des restrictions, des limites ou des règlements particuliers. (« Fund »)

Fonds de prévoyance : Montant approuvé par l'Assemblée législative au début de l'exercice pour parer à des dépenses plus élevées que prévu en raison d'événements imprévisibles. Cette autorisation de dépenses approuvée est affectée en cours d'exercice aux ministères au titre de leurs programmes et de leurs activités. Les coûts réels engagés sont imputés aux activités et programmes respectifs, et non au fonds de prévoyance. En conséquence, le fonds de prévoyance à la fin de l'exercice du gouvernement est égal à zéro. *Voir* Réserve. (« Contingency Fund »)

Gain ou perte non réalisé : Augmentation ou diminution de la juste valeur d'un élément d'actif que détient un propriétaire. Une fois que le propriétaire a aliéné ou radié cet élément d'actif, il a réalisé un gain ou une perte. (« Unrealized Gain or Loss »)

Gains en capital : Bénéfice résultant de la vente ou du transfert d'immobilisations ou d'investissements. Dans le domaine comptable, il s'agit du produit ou de la valeur marchande reçu moins la valeur comptable nette de l'immobilisation ou de l'investissement. (« Capital Gain »)

Garantie d'emprunt : Engagement de payer la totalité ou une partie d'un emprunt au cas où l'emprunteur ne le rembourse pas. (« Loan Guarantee »)

Immobilisations corporelles : Biens durables comprenant les terrains, les immeubles, l'infrastructure de transport, l'infrastructure et les systèmes de technologie de l'information, les véhicules et le matériel. À l'heure actuelle, la province n'inclut dans ses immobilisations corporelles que les terrains, les immeubles et l'infrastructure de transport. (« Tangible Capital Assets »)

Indemnité : Entente en vertu de laquelle une partie accepte de compenser l'autre partie en réparation d'un dommage que cette dernière a subi. La province peut fournir ou demander une indemnité. (« Indemnity »)

Indice des prix à la consommation (IPC) : Mesure générale des prix. Tous les mois, Statistique Canada mesure le prix au détail d'un panier à provisions représentatif composé de biens et de services faisant partie des dépenses moyennes d'un ménage (aliments, logement, transport, meubles, vêtements et loisirs). Le pourcentage qu'un article occupe dans le panier global constitue son « poids » et tient compte des habitudes de dépense du consommateur moyen. Étant donné que les gens ont tendance à consacrer davantage d'argent aux aliments qu'à l'habillement, l'évolution du prix des aliments a une plus grande importance sur l'indice que, par exemple, l'évolution du prix des vêtements et des chaussures. (« Consumer Price Index »)

Infrastructure : Installations, systèmes et équipement nécessaires pour fournir des services publics et appuyer l'activité économique du secteur privé, y compris l'infrastructure de réseau (p. ex. routes, ponts, réseaux d'adduction d'eau et d'égouts, systèmes importants de technologie de l'information, bâtiments (hôpitaux, écoles, tribunaux, etc.), et machines et matériel (équipement médical, équipement de recherche, etc.). (« Infrastructure »)

Instrument financier : Liquidités, titre de participation dans une entité, ou contrat qui est à la fois la source d'un actif financier pour un des deux contractants et la source d'un passif financier ou d'un instrument de capitaux propres pour l'autre contractant. (« Financial Instrument »)

Instrument financier dérivé : Contrat financier dont la valeur provient d'autres actifs sous-jacents. La province a recours aux instruments financiers dérivés, par exemple des échanges, des contrats de change à terme, des contrats de garantie de taux d'intérêt, des contrats à terme normalisés et des contrats d'options, pour couvrir et réduire au minimum les frais d'intérêt. (« Derivatives »)

Juste valeur : Prix dont conviendraient deux parties n'ayant aucun lien de dépendance, agissant en toute liberté et en connaissance de cause et sans aucune obligation d'acheter dans un marché où la concurrence peut librement s'exercer. Elle ne résulte pas d'une vente forcée ou d'un solde de liquidation. (« Fair Value »)

Moins-value temporaire liée à la baisse permanente : Diminution de la valeur d'un placement de portefeuille qui n'est pas une moins-value temporaire et qui résulte de la réduction de la valeur réelle du placement, pour le gouvernement, par rapport à la valeur comptable et quand cette diminution devrait perdurer. (« Other than a Temporary Decline »)

Obligation à taux variable (OTV) : Titre de créance portant un taux d'intérêt variable. (« Floating Rate Note »)

Obligation contractuelle : Obligation d'un gouvernement envers d'autres parties qui se transformera en passif quand les modalités de l'entente ou du contrat auquel le gouvernement est partie seront respectées. (« Contractual Obligations »)

Opération de couverture : Stratégie ayant pour but de réduire l'exposition d'un élément d'actif (ou de passif) à des risques par suite des fluctuations du marché, comme l'évolution des taux d'intérêt ou des taux de change. Les parties signent un engagement de compensation prévoyant que tout changement à venir dans la valeur de l'instrument de couverture compensera tout changement dans la valeur de l'élément d'actif (ou de passif). (« Hedging »)

Paiement de transfert : Subvention ou transfert d'une somme d'argent à une personne, un organisme ou un autre ordre de gouvernement. L'instance gouvernementale qui fait le paiement de transfert :

- ne reçoit aucun bien ou service directement en retour, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un contrat d'achat ou de vente;
- ne s'attend pas à être remboursée, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un prêt consenti;
- ne s'attend pas à un rendement financier, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un investissement. (« Transfer Payments »)

Passif éventuel : Obligation potentielle pouvant donner lieu au sacrifice futur d'avantages économiques en raison de conditions ou de situations actuelles incertaines. Cette incertitude sera éliminée en bout de ligne après la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui échappent en partie au contrôle du gouvernement. La disparition

de l'incertitude confirmera l'accroissement ou le non-accroissement de la dette. (« Contingent Liabilities »)

PIB réel : Produit intérieur brut calculé sans tenir compte de l'incidence des variations de prix. (« Real GDP »)

Placement temporaire : Investissement ayant un caractère transitoire ou ponctuel. Règle générale, il est raisonnablement réalisable rapidement. (« Temporary Investments »)

Plan financier : Description du plan des revenus et des charges consolidés du gouvernement pour l'exercice à venir et le moyen terme, avec des renseignements sur l'excédent ou le déficit prévu. Le plan fait officiellement partie du budget, que le gouvernement présente au printemps de chaque année. Il est mis à jour, au besoin, au cours de l'exercice. Les chiffres présentés dans le plan financier peuvent différer de ceux décrits dans le Budget des dépenses. (« Fiscal Plan »)

Prêt-subvention : Prêt assorti d'une clause dispensant l'emprunteur d'effectuer les remboursements prévus du principal ou des intérêts courus tant qu'il se conforme à certaines conditions. (« Forgivable Loan »)

Produit intérieur brut (PIB): Valeur totale sans double compte des biens et services produits dans le territoire économique d'un pays ou d'une région au cours d'une période donnée telle qu'un trimestre ou une année. Le PIB peut être calculé de trois façons : il peut représenter la somme des revenus gagnés dans la production courante, la somme des dépenses finales de la production courante ou la somme des valeurs ajoutées nettes dans la production courante. (« Gross Domestic Product »)

Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) : Programme conçu pour répondre aux besoins particuliers des personnes handicapées qui sont dans le besoin ou qui souhaitent travailler et en sont capables et ont besoin d'une aide. Les personnes âgées de 65 ans ou plus non admissibles à la Sécurité de la vieillesse peuvent également avoir droit à une aide dans le cadre du POSPH si elles sont dans le besoin. Le POSPH comprend deux volets : soutien du revenu et soutien de l'emploi. Le volet « soutien du revenu » accorde une aide financière et d'autres prestations aux personnes handicapées admissibles et à leur famille. Le personnel du volet « soutien de l'emploi » collabore avec les fournisseurs de services de la collectivité pour aider les personnes handicapées à se préparer au marché du travail, à trouver et à garder un emploi, et à faire progresser leur carrière. Les personnes handicapées peuvent aussi recevoir de l'aide pour travailler à leur compte. (« Ontario Disability Support Program »)

Réserve : Fonds inscrit dans le plan financier afin de se prémunir contre les variations défavorables des perspectives économiques ou des revenus et charges de la province. Tous les frais réels qu'engage le ministère, qui ont trait à la réserve, sont comptabilisés comme des charges de ce ministère. *Voir* Fonds de prévoyance. (« Reserve »)

Revenus non fiscaux : Revenus du gouvernement de sources externes. Sont compris les revenus provenant de la vente de biens et de services, d'amendes et d'autres pénalités associées à l'application des règlements et des lois de la province, de droits et permis, de redevances, de profits d'organismes de la Couronne autonomes, et de la vente de biens. (« Non-Tax Revenue »)

Secteur : Activité ou ensemble d'activités distinctes d'un gouvernement pour lesquelles il est approprié de publier séparément des données financières afin d'aider les utilisateurs des états financiers à déterminer les ressources nécessaires pour appuyer les principales activités du gouvernement. (« Segment »)

Secteur parapublic : Hôpitaux publics, hôpitaux psychiatriques spécialisés, conseils scolaires et collèges. Aux fins des états financiers, les universités et d'autres organisations comme les municipalités ne sont pas incluses parce qu'elles ne respectent pas les critères applicables aux organismes du gouvernement conformément aux recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. (« Broader Public Sector »)

Total des charges : Somme des charges de programmes et de l'intérêt sur la dette. (« Total Expense »)

Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) : Transfert fédéral effectué à chaque province et territoire pour appuyer l'éducation postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux, y compris le développement de la petite enfance, l'apprentissage durant la petite enfance et la garde des jeunes enfants (« Canada Social Transfer »)

Transfert canadien en matière de santé (TCS) : Transfert fédéral effectué à chaque province et territoire pour appuyer les services de santé. (« Canada Health Transfer »)

Trésor : Ensemble des deniers publics déposés au crédit du ministre des Finances ou au nom d'un organisme de la Couronne approuvé par le lieutenant-gouverneur en conseil. Les paiements du Trésor doivent être prévus par une loi. *Voir* Crédit. (« Consolidated Revenue Fund »)

Trésorerie et équivalents : Espèces ou autres instruments de placements liquides à faible risque et à court terme qui peuvent être convertis rapidement en espèces, généralement à l'intérieur d'une période ne dépassant pas trois mois. (« Cash and Cash Equivalents »)

Valeur actualisée : Valeur actuelle d'un ou de plusieurs paiements en espèces à venir, en escomptant les paiements au moyen d'un taux d'intérêt donné. (« Present Value »)

Valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle : Coût historique d'une immobilisation corporelle moins l'amortissement accumulé et le montant de toute dépréciation. (« Net Book Value of Tangible Capital Assets »)

Valeur nominale : Montant exprimé en dollars sans redressement pour les variations de prix attribuables à l'inflation ou à la déflation. Ne constitue pas un bon moyen de comparer les valeurs du PIB pour des années données, cette comparaison nécessitant une valeur « réelle » exprimée en dollars indexés (c.-à-d. redressée en fonction des prix). *Voir* PIB reel. (« Nominal »)

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Budget de l'Ontario

Le gouvernement de l'Ontario présente un budget chaque année, habituellement au début du printemps. Ce document renferme les prévisions des revenus et des charges pour l'exercice à venir. Pour obtenir une version électronique du budget de l'Ontario, il suffit de visiter le site Web du ministère des Finances, à www.fin.gov.on.ca.

Budget des dépenses de la province de l'Ontario

Après la présentation du budget de l'Ontario par le ministre des Finances, le Budget des dépenses du gouvernement pour l'exercice commençant le 1er avril est déposé devant l'Assemblée législative. Le Budget des dépenses donne les grandes lignes du programme de dépenses de chaque ministère que l'Assemblée législative est appelée à approuver conformément à la *Loi de crédits*. Pour une version électronique, visitez www.fin.gov.on.ca.

Finances de l'Ontario

Finances de l'Ontario est un rapport trimestriel sur le budget du gouvernement pour l'exercice. Il suit l'évolution qui se produit au cours du trimestre et présente de nouvelles perspectives pour le reste de l'exercice. On peut en obtenir un exemplaire gratuit en écrivant au ministère des Finances, Direction des communications et des affaires ministérielles, Édifice Frost Nord, 3e étage, 95, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1Z1. Pour une version électronique, visitez www.fin.gov.on.ca.

Comptes économiques de l'Ontario

Ce rapport trimestriel contient des données sur la composition de l'activité économique de l'Ontario. On peut en obtenir un exemplaire gratuit en écrivant au ministère des Finances, Direction des communications et des affaires ministérielles, Édifice Frost Nord, 3e étage, 95, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1Z1. Pour une version électronique, visitez www.fin.gov.on.ca.

Veuillez adresser vos commantaires sur le présent rapport à :

L'honorable Dwight Duncan
Ministre des Finances
7e étage
Édifice Frost Sud
7 Queen's Park Crescent
Toronto (Ontario)
M7A 1Y7

Vous pouvez également faire parvenir vos commentaires au ministre par courrier électronique à l'adresse suivante :
annualreport@ontario.ca

Ce document est publié en français et en anglais. On peut obtenir l'une ou l'autre de ces versions par la poste en écrivant à Publications Ontario, 50, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1N8 ou en téléphonant au 416 326-5300 ou au 1 800 668-9938 (interurbains sans frais). On peut aller en chercher des exemplaires à la librairie de Publications Ontario, située au 777, rue Bay, Niveau du marché, Toronto. On peut aussi accéder au document par voie électronique en visitant le site Web du ministère des Finances à : www.fin.gov.on.ca.
Pour d'autres renseignements, notamment sur les commandes en ligne, veuillez visiter le site Web de Publications Ontario à www.publications.serviceontario.ca.

This publication is available in English and in French. Copies in either language may be obtained by mail from Publications Ontario, 50 Grosvenor Street, Toronto, Ontario M7A 1N8; by calling (416) 326-5300, toll-free 1-800-668-9938; or by visiting the Publications Ontario Bookstore at 777 Bay Street, Market Level, Toronto. For further options, including on-line ordering, please visit the Publications Ontario website at www.publications.serviceontario.ca.
For electronic access, visit the Ministry of Finance website at www.fin.gov.on.ca.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2008
ISSN 0833-1189 (Imprimé)
ISSN 1913-5564 (En ligne)